Plan De
Mobilité
2025>2035

LA LIBERTÉ DE SE DÉPLACER POUR TOUS

3.2

ÉVALUATION FINALE DU PLAN DES DÉPLACEMENTS URBAINS 2015-2025



Stratis (stratis-communicationpublique.fr) • 10/26

DOSSIER 3 : DOCUMENTS RELATIFS À L'ÉLABORATION DU PLAN DE MOBILITÉ 2025-2035

Métropole Toulon Provence Méditerranée

D3 32 0/55 JCD

D3 32 00/55 35

PDU 2015-2025

PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS

Toulon Provence Méditerranée

Ensemble, vers une nouvelle mobilité



Evaluation finale du PDU 2015-2025

Octobre 2025

TOULON • LA SEYNE-SUR-MER • HYÈRES • SIX-FOURS-LES-PLAGES • LA GARDE • LA VALETTE-DU-VAR • LA CRAU • OLLIOULES • LE PRADET • CARQUEIRANNE • SAINT-MANDRIER-SUR-MER • LE REVEST-LES-EAUX

D3 32 1/55 JCA

Rappel de l'évaluation à mi-parcours

Les grands projets structurants du territoire

Orientation 1 : une offre de transport collectif globale plus performante et concurrentielle à l'automobile

Orientation 2 : repenser et apaiser la voirie par des aménagements multimodaux

Orientation 3 : un territoire favorable aux modes actifs et aux déplacements des Personnes à Mobilité Réduite (PMR)

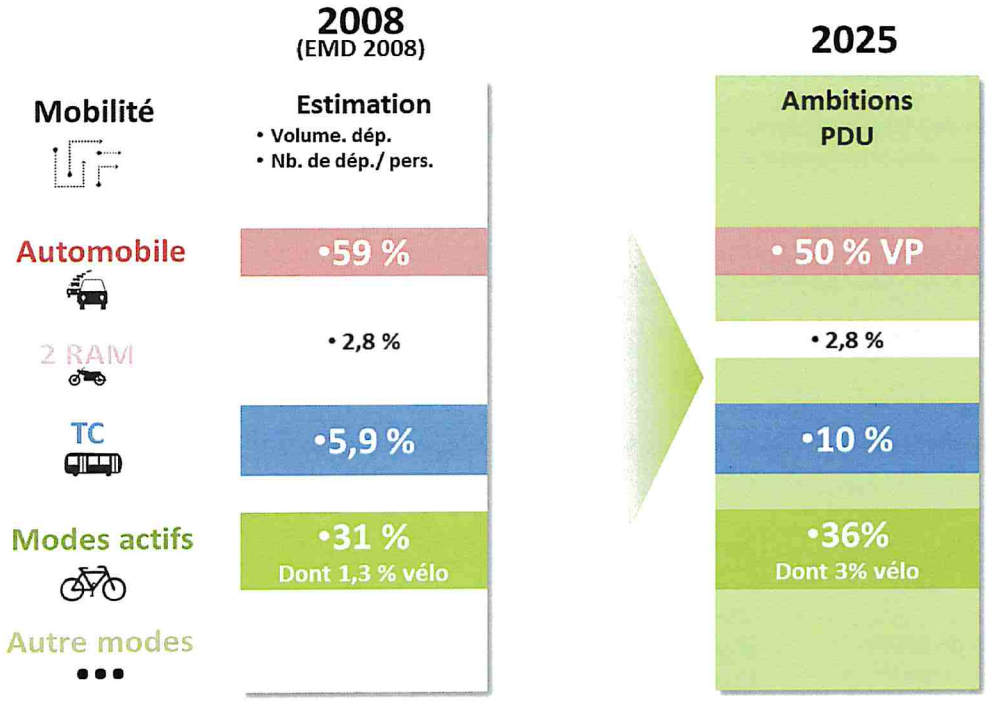
Orientation 4 : une culture de la mobilité durable et un autre usage de la voiture affirmé

Orientation 5 : une mobilité repensée en période estivale et vers les grandes portes d'entrées maritimes et aérienne

D3 32 2/55 JCD

Les objectifs du PDU

Au regard du diagnostic effectué et des exigences environnementales stipulées par les documents de niveau supérieur, la Métropole Toulon Provence Méditerranée s'est fixée les objectifs suivants à l'horizon de réalisation du PDU :



L'ambition du PDU est de réduire significativement le poids de l'automobile au profit des modes de déplacements vertueux (transports en commun, marche à pied, vélo).

Les orientations et le plan d'actions du PDU

Ces objectifs se traduisent par **5 orientations** qui sont les grands principes guidant la planification des transports sur le territoire lors de la décennie 2015-2025. Elles se déclinent en 46 actions et 268 mesures concrètes et précises que le PDU prévoit de mettre en œuvre.

- **Une offre de transport collectif globale plus performante et concurrentielle à l'automobile,** afin d'augmenter la part modale des transports en commun ;
- **Un nouveau partage de la voirie et une circulation automobile maîtrisée,** pour diminuer l'emprise de la voiture sur la voirie et les nuisances engendrées par le trafic automobile et favoriser la présence des modes alternatifs à la voiture individuelle ;
- **Un territoire favorable aux modes actifs et aux déplacements des Personnes à Mobilité Réduite,** afin d'accroître la sécurité, la visibilité et la valorisation de la marche à pied, du vélo, ainsi que la prise en considération des besoins en mobilité des usagers les plus vulnérables ;
- **Une culture de la mobilité durable et un autre usage de la voiture affirmé,** pour encourager les formes de mobilités qui contribuent à diminuer les distances parcourues en voiture et à favoriser les énergies « propres », comme les pratiques de mutualisation automobile qui augmentent les taux de remplissage des véhicules ou l'usage des véhicules électriques ;
- **Une mobilité repensée en période estivale et vers les grandes portes d'entrées maritimes et aérienne,** afin d'agir sur la mobilité générée par le tourisme, qui représente une composante forte du territoire en termes de volumes de population accueillie et donc de déplacements, en particulier sur le patrimoine géographique du territoire de TPM.

D3 32 3/55 JD

L'évaluation du PDU 2015-2025, pièce centrale du nouveau PDM 2025-2035

Le Plan de Déplacements Urbains 2015-2025 de la Métropole Toulon Provence Méditerranée

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) 2015-2025, approuvé en date du 16 décembre 2016, a été élaboré au travers d'un travail partenarial mobilisant tous les acteurs de la mobilité du territoire et notamment les représentants des professions et des usagers des transports, les associations de personnes à mobilité réduite, les associations agréées de protection de l'environnement mentionnées à l'article L. 141-1 du Code de l'Environnement.

L'évaluation à mi-parcours

Le Code des Transports prévoit qu'un Plan de Déplacements Urbains fasse l'objet d'une évaluation tous les 5 ans à compter de son approbation et, le cas échéant, d'une révision (art. L 1214-8). La Métropole a donc engagé les travaux nécessaires à cette évaluation qui consiste essentiellement à mesurer :
- l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan d'actions du PDU
- les effets sur les pratiques de mobilité des actions déjà mises en place

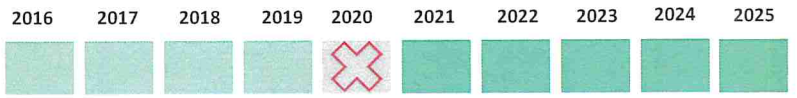
Pour ce faire, l'évaluation s'est appuyée sur l'ensemble des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du PDU, notamment les services techniques de la Métropole et des communes, et a utilisé les indicateurs de suivi de l'Observatoire de la mobilité.

L'évaluation finale

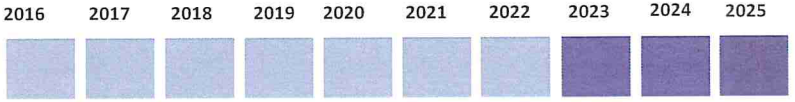
Afin de rédiger le nouveau PDM 2025, il convient d'évaluer le précédent PDU 2015-2025. Cette évaluation finale s'appuie sur l'évaluation à mi-parcours et la met à jour.

Les périodes d'analyse

❑ **La mobilité (usage) : 2016-2025**
L'évaluation à mi-parcours s'est focalisée sur la période 2016-2019 (exclusion de l'année 2020, du fait du COVID-19). Pour l'évaluation finale, l'ensemble des données jusqu'à la fin d'année 2025 seront prises en compte.



❑ **La mise en œuvre des actions (offre) : 2016-2025**
L'ensemble des actions menées de 2016 à 2025 sont prises en compte pour l'analyse de fin de parcours. On considère également les actions en cours de finalisation et dont la mise en œuvre est prévue pour la fin d'année 2025.



D3 32 4/55 JCD

De l'évaluation à mi-parcours à l'évaluation finale

L'évaluation à mi-parcours a eu lieu en 2022, tandis que l'évaluation terminale a été réalisée en 2025.

la durée évaluée en 2022 est plus importante qu'une évaluation de mi-parcours habituelle (7 ans au lieu de 5 ans). Ceci s'explique par la pandémie de 2020 et de la période de confinements successifs qui s'en est suivie.

Cette période particulière engendre également des conséquences sur l'évaluation réalisée et sur les conclusions.

A l'issue du Plan de Déplacements Urbains 2015-2025, 76,5% des mesures ont été finalisées ou réalisées partiellement

Seulement 17 mesures sur 268 n'ont pas pu être réalisées ou ont été abandonnées car n'étant plus adaptées à l'évolution de la mobilité sur le territoire métropolitain.

Hors mesures non réalisées, la proportion de mesures mises en œuvre passe à 82% (Réalisée + partiellement réalisée)

03 32 5/55 JCJ

Bilan des états d'avancement des mesures par orientation

Orientations	Nombre de mesures	Finalisée	Réalisée partiellement	Cumul Finalisée + Réalisée partiellement	A l'étude	Non réalisée	Total Général
1. Une offre de transport collectif globale plus performante et concurrentielle à l'automobile	83	42%	31%	73%	23%	4%	100%
2. Un nouveau partage de la voirie et une circulation automobile maîtrisée	84	33%	30%	63%	23%	14%	100%
3. Un territoire favorable aux modes actifs et aux déplacements des Personnes à Mobilité Réduite (PMR)	35	51%	46%	97%	0%	3%	100%
4. Une culture de la mobilité durable et un autre usage de la voiture affirmé	38	47%	34%	82%	16%	3%	100%
5. Une mobilité repensée en période estivale et vers les grandes portes d'entrées maritimes et aérienne	28	25%	64%	89%	11%	0%	100%
TOTAL	268	40%	36,5%	76,5%	17%	6,5%	100%

Aide à la lecture

Les indications ci-dessous fournissent les clés de compréhension des éléments de ce rapport d'évaluation à mi-parcours.

1.1 Améliorer la réponse du réseau urbain aux besoins quotidiens des habitants de l'agglomération et des visiteurs

Action n°1 - Développer et structurer le réseau Mistral autour de 4 lignes à haut niveau de service

Orientation

Objectif stratégique

Intitulé de l'action

-
-
-
-
-
-
-
-

Mesures clés

Non réalisée

À l'étude

Réalisée partiellement

Finalisée

État d'avancement de l'action

XX%

Avancement final de l'action

MISTRAL TERRESTRE

29 121 773 VOYAGES

Indicateur de suivi pour l'année 2025

+8,8% -1,6%

Évolution de l'indicateur sur la période 2016-2025

D3 32 7/55 JCD

Le Projet de Transport en Commun en Site Propre (TCSP)

La Métropole Toulon Provence Méditerranée en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité souhaite créer une ligne de transports en commun en site propre.

Le parcours de 28 km relie La Seyne-sur-Mer à l'ouest (Bois-Sacré) à La Garde à l'est (gares de La Garde et de La Pauline-Hyères), en passant par les communes d'Ollioules, de Toulon et de la Valette-du-Var. Ce nouveau transport desservira les quartiers denses, centres-villes, hôpitaux, universités, zones commerciales et pôles d'activités comme le Technopôle de la Mer, la zone d'activité de La Garde, ainsi que plusieurs projets en développement.

Ce développement d'offre complétera le réseau Mistral (bus et bateaux-bus) appelé lui aussi à évoluer, ainsi qu'avec la création de la future navette toulonnaise.

L'objectif est de proposer une alternative performante à la voiture individuelle, en facilitant les mobilités quotidiennes et en soutenant la transition écologique.

Le tracé est au contact de :

- 5 gares et haltes ferroviaires
- 5 pôles d'échanges multimodaux (PEM)
- 6 parcs relais (P+R)
- 2 sites de covoiturage
- Le projet comprend également la requalification urbaine et paysagère des voiries empruntées et la construction d'un dépôt de bus (jusqu'à 150 bus)

Une restructuration du réseau TPM accompagnera sa mise en œuvre :

- Réduction des lignes sur les axes
- Amélioration des dessertes saturées
- Meilleure desserte des zones d'activités et pôles d'emplois



Rappel des dates clés :

- dec 2021 – jan 2022 : Concertation préalable
- dec 2022 – jan 2023 : Concertation complémentaire
- mai 2025 – juin 2025: Enquête publique
- sept 2025 : Déclaration de projet
- oct 2025 : Obtention de la Déclaration d'utilité publique
- Fin 2025 : Début des travaux
- 2028 : Une première ligne de 7 km entre Bir Hakeim (Toulon) et le Technopôle de la Mer (Ollioules) sera mise en service

D3 32 8/55 JCA

Le Projet de Service Express Régional Métropolitain TPM (SERM)

Rappel des objectifs généraux

Objectifs de création d'ici dix ans d'un réseau de RER métropolitains dans dix grandes Métropoles (hors Île de France) dont Toulon, afin d'améliorer la qualité du transport quotidien par des dessertes plus fréquentes et plus fiables des territoires péri urbains et de contribuer à la décarbonation des transports

- Offre multimodale structurante (cars express à haut niveau de service, réseaux cyclables) reposant prioritairement sur le renforcement de l'offre ferroviaire
- Possibilité d'y adjoindre « des services de transport fluvial et maritime, de covoiturage, d'autopartage » et des services de transports guidés
- Adaptation ou création de pôles d'échanges multimodaux qui devront aussi être accessibles aux voyageurs handicapés
- Services devant intégrer une trajectoire de réduction du trafic routier
- Interopérabilité des services d'information des voyageurs et de billettique
- Prise en compte des enjeux liés à la montée en puissance des mesures d'amélioration de la qualité de l'air et du développement du fret ferroviaire

La Navette toulonnaise

Ce nouveau service sera rendu possible par les travaux sur voies et en gares de LNPCA. Il permettra de répondre aux besoins de déplacements quotidiens dans l'aire toulonnaise, de Saint-Cyr à Carnoules en passant par Toulon et la branche vers Hyères avec des trains plus réguliers et plus fréquents. avec l'objectif de désaturer le réseau ferroviaire, améliorer la desserte locale, nationale et internationale, et offrir des solutions concrètes pour une mobilité plus régulière, plus rapide et plus écologique.
La navette toulonnaise, qui s'inscrit dans la phase 1 du projet LNPCA, permettra concrètement de :

- Renforcer les liaisons entre l'Est et l'Ouest de la métropole,
- Améliorer la régularité et renforcer l'intermodalité,
- Préserver le potentiel fret de la ligne Marseille-Vintimille.

Elle rendra possible une fréquence de 1 TER tous les ¼ d'heure entre Saint-Cyr-Les-Lecques et La Pauline-Hyères à La Garde, avec 2 TER prolongés vers Carnoules/Les Arcs et 2 TER vers Hyères.

L'élargissement de l'A57

Un chantier majeur du territoire

Après 4 ans de travaux, l'A57, axe stratégique majeur a été élargi à deux fois trois voies (intégrant des voies réservées aux transports en commun), à l'est de la ville de Toulon, sur 7 km auxquelles s'ajoutent une voie réservée aux transports en commun dans les deux sens. Le projet, décidé en 2015 a été financé par VINCI Autoroutes, concessionnaire de l'Etat. Les travaux ont débuté en 2021 et se sont achevés en 2025.

Construite dans les années 60, et devenue l'A57 en 1967, cette autoroute est un axe essentiel de la mobilité toulonnaise. Empruntée chaque jour par 110 000 véhicules en moyenne, elle assure une connexion entre Toulon, Hyères et Nice. Face à une urbanisation croissante et une congestion persistante, l'élargissement de l'A57 était devenu une nécessité impérieuse pour fluidifier les déplacements, améliorer l'exploitation des tunnels, l'adapter aux nouvelles mobilités et renforcer l'attractivité du territoire.

Une nouvelle voie dans chaque sens de circulation a été créé, nécessitant de repenser intégralement la configuration des échangeurs dans une zone densément urbanisée, avec le souci de limiter au maximum la gêne à la circulation et aux riverains.





Des aménagements innovants

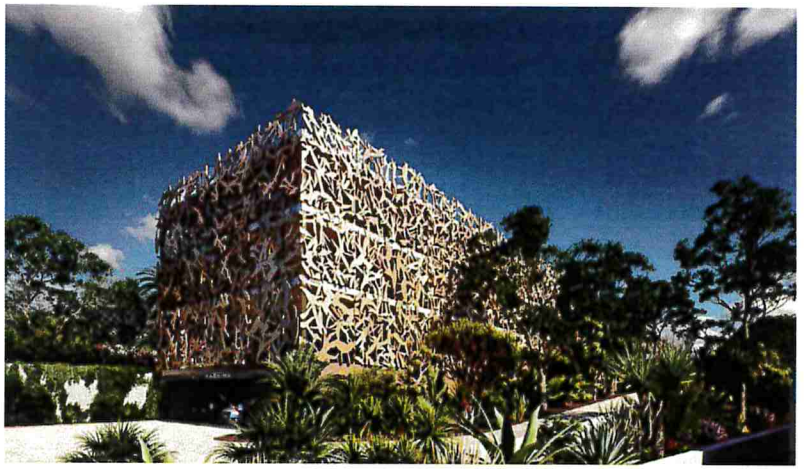
Les travaux ont intégré des solutions innovantes pour encourager les mobilités actives en transports en commun :

- Des Voies Réservées aux Transports en Commun (VRTC) ont été aménagées.
- Deux arrêts de bus ont été créés sur l'autoroute, offrant ainsi une connexion directe avec le pôle d'échanges multimodal de Sainte-Musse.
- L'aménagement de 5 échangeurs destinés à accueillir les modes doux, de l'élargissement des ponts existants, en y intégrant systématiquement des voies cyclables et piétonnes.

D3 32 10/55 JD

Le Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) de Hyères

Le projet métropolitain de pôle d'échanges multimodal a pour but de mettre en liaison le rail avec la route (véhicules particuliers, taxis et bus) et de favoriser des modes de transport en commun alternatifs à la voiture individuelle et les modes actifs.



Le projet a pour ambitions :

La convergence et la complémentarité de tous les modes de transport sur un seul espace : bus, trains, voitures, vélos

- L'examen d'une ligne de transports en commun en site propre (petit train ou véhicule électrique) pour relier la gare SNCF et l'aéroport Toulon-Hyères
- Un réaménagement, un agrandissement et un embellissement du parvis de la gare SNCF avec un dépose-minute pour voitures et taxis.
- Un espace commercial (à définir) dans la gare,
- Le maintien de l'agence postale,
- Un square et jeu de boules préservés et améliorés



PEM Pauline-Hyères, vue d'artiste, cabinet Ricciotti

A l'emplacement du parking actuel est prévu :

- En souterrain, un niveau de parking de 160 places gratuites toute la journée pour les habitants du quartier,
- Au rez-de-chaussée, 16 quais de gare routière (5 lignes de bus actuelles, 11 lignes régionales et longue distance)
- Deux étages de stationnement payant (deux fois 175 places) mais gratuit pour tous de 19h30 à 8h faisant passer l'offre de stationnement de 300 places actuelles à 500.

Le coût et calendrier

Le coût estimé de 20 millions d'euros pris en charge par la Métropole TPM compte tenu de son intérêt métropolitain

D3 32 11/55 JCA

1. UNE OFFRE DE TRANSPORT COLLECTIF GLOBALE PLUS PERFORMANTE ET CONCURRENTIELLE À L'AUTOMOBILE











D3 32 12/55 JCA

Action n°1 - Développer et structurer le réseau Mistral autour de 4 lignes à haut niveau de service

84%

4 lignes à haut niveau de service > moins de 10 minutes

Ligne 1 : Fréquence moyenne à 8 minutes.

Ligne 2 : Fusion des 8 et 19 (lignes essentielles) en une nouvelle ligne 2 dont la fréquence est actuellement à 15 minutes. **Elle est projetée en LHNS et avec une flotte de bus articulés pour 2026.**

Ligne 3 : Fréquence en heure de pointe à 8 minutes et 10 minutes en heure creuse.

Ligne U : Cadencée à 15 minutes toute la journée

Les lignes essentielles (entre 10 et 20 minutes)

La ligne 15, ligne essentielle en 2022 (fréquence 15 minutes), avec un renforcement de son itinéraire au niveau de la Préfecture

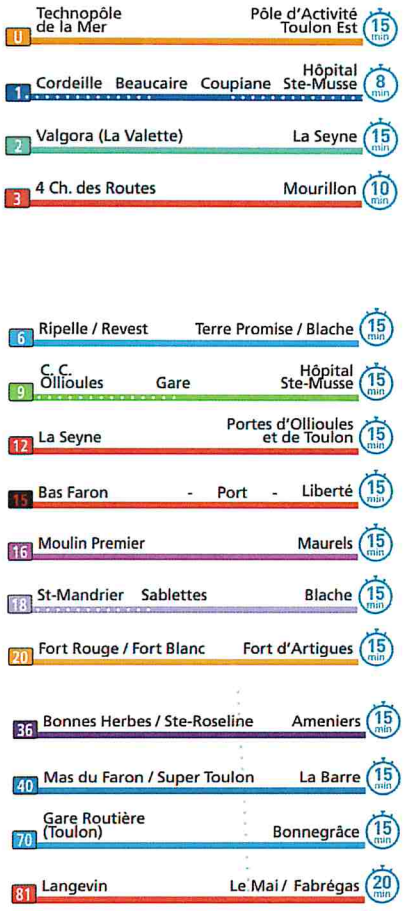
La ligne 16 créée avec une fréquence de 15 minutes. Sa fréquentation montre son importance pour la commune de Hyères.

La ligne 40 passe à 15 minutes en semaine, et 20 minutes le samedi et hors période scolaire. Bonne liaison avec le téléphérique, les bateaux-bus et les lignes 8M, 18M et 28M.

Ligne 70 : fréquence passée à 12 minutes, la ligne est structurante pour le réseau avec une fréquentation en forte hausse en 2025

Les lignes 83 et 72 ont été prolongées jusqu'à la gare Ollioules/Sanary depuis 2023 (seulement l'été pour la ligne 72)

A Six-Fours-les-Plages, des aménagements ont été réalisés pour améliorer la desserte locale : mise aux normes des quais-bus à l'arrêt Pont Vert ; travaux rue de la colline et à Aussel

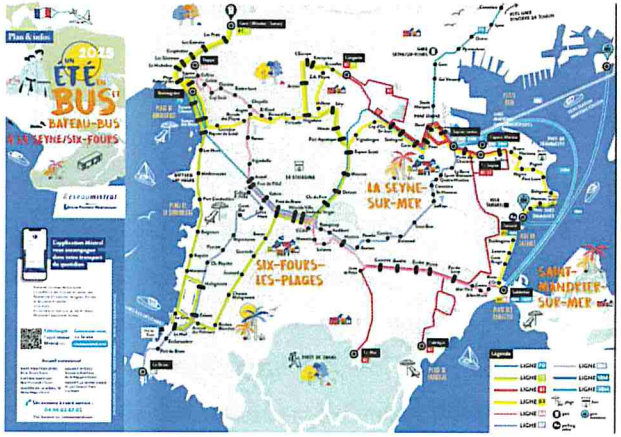


Le réseau de proximité (20 minutes et +)

Six-Fours-les-Plages : Lignes 84, 83 et 72 optimisées pour améliorer la desserte locale et touristique

Le Pradet : Lignes 91 et 92 revues, création de l'Appel Bus 91 en prime.

Hyères : Création de navettes pour relier le Stade Verran et l'Espace 3000

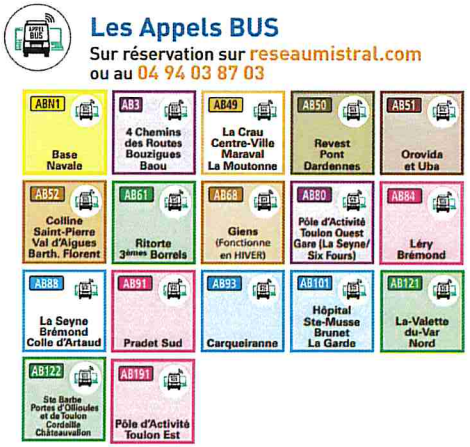


Le réseau spécifique

La carte de la desserte scolaire est adaptée annuellement en fonction des besoins.

Le transport à la demande est apprécié et développé. **17 lignes constituent ce réseau qui fait aussi la spécificité du réseau Mistral.**

Le service de transport public à destination des PMR continue à être assuré, **malgré l'amélioration de l'accessibilité au réseau de bus.**



D3 32 13/55 JCD

Action n°2 - Déployer un réseau de site propre sur l'agglomération pour renforcer l'efficacité des transports en commun

50%

Aménager des sites propres sur les 4 LHNS de l'agglomération, dans les grands centres urbains et sur le réseau de voies rapides et autoroutier

Depuis 2020, les étapes préparatoires à la réalisation de TCSP se poursuivent.

- Lancement de l'appel d'offre pour l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage en 2020
- Notification du marché en 2021
- Concertation publique préalable fin 2021 / début 2022
- Bilan de la concertation fin 2022 et concertation complémentaire entre 2022 et 2023.
- Consultation relative aux impacts environnementaux réalisée
- L'enquête publique a été réalisée au printemps 2025. la commission d'enquête a émis un avis favorable
- La Déclaration d'Utilité Publique (DUP) a été prononcée le 09/10/25
- Les ambitions ont été revues à la hausse, avec l'objectif de 30 kilomètres et l'utilisation de la VRTC sur l'A57



Les prochaines échéances

- Fin 2025 : Démarrage des travaux de la phase 1 à la fin d'année 2025.
- 2028 : Mise en service des 7 premiers kilomètres (du Technopole de la Mer jusqu'à Bir Hakeim)

D3 32 14/55 JCD

Action n°3 - Développer le réseau de TCSP maritime et optimiser le réseau vers les îles d'Or

65%

Développer le réseau maritime dans la petite rade

- Les lignes 8M, 18M et 28M ont vu leur fréquence augmentée, avec un effort particulier en été sur les lignes 18M et 28M. Des expérimentations sont menées (par exemple L38M en été 2024 et 2025, la 65M à l'été 2025) pour développer le réseau.
- Le parking relais de Tamaris a été créé en 2017 avec une offre de stationnement de 110 places automobiles et 24 places de stationnement vélos, dont 16 sécurisées. Cette offre est dédiée aux usagers du réseau Mistral, en particulier ceux de la navette maritime. Aux Sablettes et à l'Espace Marine, des stationnements vélos ont également été installés.
- Les études pour la création d'un nouvel embarcadère pour desservir le quartier de Bois Sacré se sont poursuivies avec notamment des travaux d'inspection subaquatique en 2019, la constitution des dossiers règlementaires et la consultation des services de l'État et de la Commission Nautique Locale. Cette dernière a émis un avis favorable accompagné de recommandations techniques.

Optimiser le réseau maritime vers les îles d'Or

- Réaménagement des embarcadères de la Tour Fondue sur la presqu'île de Giens opérationnel depuis 2024. Ceci a permis de réorganiser les accès au site et offrir une nouvelle gare maritime et une nouvelle offre expérimentale depuis St Pierre de Hyères.
- Le deuxième réaménagement de la Tour fondue à reçu le prix des Victoires du Paysage 2024
- La gestion du fret pour l'approvisionnement des îles d'Or doit être intégrée dans la future DSP (S1 2026)

Organiser le transport de passagers par voie maritime

- La desserte maritime des îles d'Or, après une large concertation menée en 2019, a permis de proposer 32 améliorations dont la mise en place de la régulation sur les mois de juillet et août via un système de réservation en ligne
- Une charte signée en avril 2021 par les principaux bateliers établit une jauge à 6000 voyages/jour à destination de l'île de Porquerolles, ce qui a permis de limiter le pic de fréquentation depuis 2021.

BATEAU-BUS MISTRAL : UN RÉSEAU UNIQUE EN FRANCE

Le réseau de transport maritime de TPM est le 1er réseau de bateaux-bus de France avec près de 3 millions de voyages par an : un site propre naturel remarquable, des itinéraires directs, des temps de parcours compétitifs par rapport aux modes routiers et une régularité exemplaire.
Deux types de liaisons maritimes : des lignes dans la petite rade et des lignes permettant d'assurer la continuité territoriale vers les Îles d'Or.



Le réseau en chiffres :

- 3 lignes maritimes entre Toulon, La Seyne, Les Sablettes et Saint-Mandrier
- 1ère liaison datant de 1984
- 12 navires dont 2 hybrides
- Une régulation 6'000 passagers par jour sur Porquerolles portée majoritairement par le réseau Mistral (4 000 passagers)

D3 32 15/55 JCD

Action n°4 - Améliorer l'accessibilité et l'intermodalité autour du téléphérique et poursuivre sa modernisation

70%



- Les travaux de mise en accessibilité de la station haute du téléphérique ont été réalisés en 2016 et les nouvelles cabines mises en service en 2017 ainsi que l'installation d'une nouvelle billetterie. En 2023, les câbles porteurs ont été remplacés.
- En 2019, une tarification combinée avec le Mémorial du Débarquement de Provence a été adoptée, ainsi que des améliorations concernant l'amplitude de fonctionnement pour le public (suppression de la pause méridienne).
- Le partenariat avec le réseau Mistral est poursuivi à travers le **« pass 1 jour bus-téléphérique ».**
- La tarification combinée entre stationnement, bus et téléphérique a été mise en œuvre en 2024.
- En 2021, le téléphérique a mis en place un système de réservation et a aménagé les espaces des stations basse et haute pour un meilleur accueil du public.

Action n°5 - Poursuivre l'adaptation des services Mistral en soirée, le week-end et pendant les vacances scolaires

75%

- 4 lignes prolongées jusqu'à 22h30 (fin de service) du lundi au dimanche : U, 1, 2 et 3.

Les lignes 1, 2 et 3 sont assurées jusqu'à 1h du matin (derniers départs) les jeudis, vendredi et samedi (tout comme les lignes 18, 39, 65, 70, 18M)

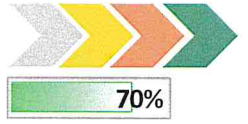


- Fréquence à 15min le samedi de la ligne U
- Ligne 1 : prolongement à Sainte Musse une course sur deux
- L18 Desserte des Sablettes/Marégau le dimanche et en nocturne
- Ligne 18M : amélioration de l'offre les week-ends d'été, amélioration de l'offre les dimanches
- L36 baisse de fréquence la semaine et en vacances scolaires le samedi et l'été mais amélioration le dimanche
- Ligne 70 desserte nocturne prolongée jusqu'à Toulon. Augmentation de l'offre le dimanche.
- Ligne 72 connectée à la Gare Ollioules/Sanary uniquement l'été

- Les fréquences ont été renforcées le dimanche sur les lignes 40 et 18M (à 30 mn)
- En 2019 l'offre de la ligne U a été améliorée le samedi en passant de 25 mn à 20 mn le matin et 15 mn l'après-midi. La ligne 70 a vu sa fréquence augmenter de 60 à 30 mn le week-end
- En 2021 : la ligne 65 a été créée permettant de relier le parking relais Arromanches aux Salins et un tarif combiné ligne 67+réservation Porquerolles a été mis en place afin d'inciter les voyageurs à destination de Porquerolles d'utiliser le réseau Mistral en amont de la presqu'île. Cette ligne fonctionne également en soirée.
- En 2022 : les offres estivales des lignes 67 et 68 de la presqu'île de Giens ont été étendues sur les mois de juin et septembre.

D3 32 16/55 JCD

Action n°6 - Poursuivre l'amélioration de la desserte en transport en commun des pôles d'activités



Pôle Ouest

- Technopôle de la Mer - Espace d'Ollioules (base terrestre) :
 - Prolongement de la ligne U et desserte par la ligne 8808 réalisés
 - Mise en service de la ligne L83 (et L72 l'été) reliant Bonnegrâce à la gare d'Ollioules-Sanary, en desservant le pôle d'activités de Toulon Ouest
- Technopôle de la Mer – La Seyne Brégaillon (base marine) :
 - Adaptation de la ligne maritime régulière 28M pour la base navale : sur des créneaux définis la navette effectue un arrêt supplémentaire à la darse du Pôle Ecole Méditerranée Nord (Saint-Mandrier)
 - En complément, le délégataire transport a mis en place un service dédié à la Marine desservant le Ponton de Toulon et la darse du Pôle Ecole Méditerranée Nord (et inversement). Elles sont exclusivement réservées au personnel du Pôle Ecole Méditerranée Saint Mandrier
 - Modification de la ligne 8M en 2023 (convention base de défense), permettant la desserte de la base le matin et le soir. Arrêt en 2024 en raison de la complexité du contrôle d'accès
- Desserte du parc d'activités des Playes (depuis Ollioules/La Seyne) : Ligne 12 avec fréquence 15 min
- Desserte du parc d'activité des Playes (depuis Six-Fours) : Ligne 72 mise en place, mais fréquence supérieure à 30 min
- Connexion avec les gares de la Seyne/Six-Fours et Ollioules/Sanary : Ajustements des lignes 70 et 72 pour redistribuer les flux des appel-bus 80 assurant la desserte de la ZAC de Camp Laurent depuis la gare de la Seyne-Six Fours depuis 2017
- Desserte avec ligne interurbaine depuis le Sud-Sainte-Baume : Lignes 8808 et 8805 assurant la connexion aux gares (Toulon gare routière) et parkings-relais (Portes d'Ollioules, 300 places) ; intégration prévue dans le projet SERM

Pôle Est

- ZI Toulon Est : Prolongement de la ligne U réalisé en 2017 pour desservir le Pôle Est et le Technopôle de la Mer – Espace d'Ollioules
- Renforcement des lignes interurbaines (La Farlède, Solliès-Pont, Cuers, etc.) : Fréquences inchangées (30 min) ; intégration au projet SERM prévue
- Gare de La Pauline (PEM) : Décision ministérielle de reconfigurer la gare en PEM d'entrée de la Métropole actée au titulaire de la DUP LNPCA (DUP 2022) ; études en cours en 2025

Base navale

- Desserte interne expérimentale : Expérimentation d'une BN 4 en 2020, poursuivie sous un autre acronyme après 2021 (hors base navale).
- La BN2, ligne qui circule dans et hors de la Base navale
- Correspondances interurbaines avec les lignes internes à la base navale : Adaptation des horaires matinaux des lignes interurbaines 8805 et 8808 pour correspondre aux entrées sur site ; dispositif stabilisé depuis 2022, pour correspondre aux horaires très matinaux.

D3 32 17/55 JCD

Action n°7 - Poursuivre la réalisation des infrastructures nécessaires à l'exploitation du réseau Mistral

45%

- A partir de 2017 : **extension du dépôt de bus de Brégaillon.** Le site comprend un aménagement de 2 nouvelles voies de maintenance pour les bus gaz, la livraison de stations de recharge rapide et lente, ainsi que le changement de deux tunnels de lavage. Il est envisagé la reprise de l'accès , la réalisation d'un rond-point, la reprise des voiries, de l'éclairage, des clôtures et la création de deux parkings VL. Lancement de la consultation MOE en juin 2017 pour un début des travaux en septembre 2019 et une livraison de l'extension du bâtiment en février 2020.
- 2019 : installation d'un transformateur au **dépôt de Brunet** et au carrefour Dubouin pour accueillir des **bus électriques**.
- 2020 : Installation d'une station d'alimentation au gaz et accueil des 50 bus au gaz et biogaz. M**ise en fonctionnement de la station de recharge rapide d'avitaillement gaz** au dépôt de Brégaillon le 20 janvier 2020 et réception des derniers postes de recharge lente.
- **A venir** : il est prévu que le **dépôt de Brégaillon** soit aménagé comme celui de Brunet pour pouvoir accueillir **des bus électriques**.
- 2025 : lancement du marché de MOE pour la création d'un Centre de Maintenance et de Remisage à Sainte-Musse





D3 32 18/55 JCD

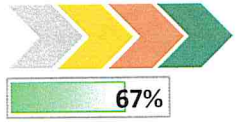
1/2 Optimiser et renforcer les réseaux de transports interurbains

Action n°8 - Optimiser l'offre de transport du réseau Varlib dans l'agglomération et renforcer les liaisons avec les centralités voisines



- En 2018, suite au transfert de compétence du Département à la Région Sud, la mise en place du nouveau réseau ZOU! s'est accompagnée de la réduction du nombre de points d'arrêts desservis sur le ressort territorial de la Métropole.
- En 2019 : 96 points d'arrêts desservis (contre 430 en 2016 et 116 en 2018) permettent d'optimiser l'offre sachant que 18 arrêts concentrent la quasi-totalité de la fréquentation. La suppression d'arrêts a eu lieu essentiellement sur Toulon.
- Mise en service d'une desserte entre Bonnegrâce et la gare d'Ollioules-Sanary en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume avec la ligne 83 qui dessert aussi le pôle d'activités de Toulon Ouest puis de la ligne 72 à l'été 2024.
- **L'obtention de la labellisation SERM en juillet 2024 renforce ce projet actuellement à l'étude (préparation du dossier de synthèse pour dépôt en 2026 en vue de l'obtention du statut de SERM)**

Action n°9 - Renforcer la place du TER dans le système de transport de l'agglomération



- Depuis 2016, la Métropole a poursuivi sa participation aux travaux pilotés par la Région afin d'améliorer l'intermodalité (gares, service TER, information multimodale), avec notamment le suivi des études du RER toulonnais : ancrage de la gare de Sainte Musse, études de la troisième voie dont la création d'une halte à l'Escaillon.
- Le dossier LNPCA est reconnu d'Utilité Publique depuis 2022 et concerne 3 départements (13, 83 et 06). Le projet est financé dans sa totalité et les études avant projet ont été validées. Les travaux de sondage ont lieu en 2025. Le lancement des marchés de travaux (montant total du projet à 340M€ dont 140M pour le projet de la Pauline) est en cours. Fin des travaux en 2031 pour une mise en service en 2032.
- En 2020, les comités techniques et la concertation ont porté sur la position du terminus ouest de la navette toulonnaise (choix de Saint-Cyr sur mer à l'ouest, et de Carnoules à l'est) et le scénario d'aménagement de la gare de La Pauline.
- Le comité de pilotage du 8 janvier 2021 s'est prononcé en faveur du terminus à Saint-Cyr et du scénario d'aménagement n°1 « Gare traversante, emprise minimale » pour La Pauline.
- Le RER toulonnais est porté par Toulon Métropole qui a trouvé les bons points de retournement : à l'est, Carnoules et à l'ouest, Saint-Cyr-sur-Mer.
- La création de la 8ème gare de la Métropole à Sainte Musse. Les premiers voyageurs ont pu profiter de ce service en décembre 2022.
- L'interdistance entre Toulon et La Seyne ne justifie plus d'ajouter une gare. Le projet d'une nouvelle halte à Escaillon est écarté.
- Des études sont en cours pour permettre la modernisation de la signalisation entre Toulon et les Arcs, notamment en ce qui concerne les Installations Permanentes de Circulation à Contre Sens.
- Le projet LNPCA a accéléré le RER toulonnais pour l'inscrire en première phase (livraison 2023). Cette phase est entièrement financée en phase Etudes et Travaux depuis 2025.

D3 32 19/5c JCD

Action n°10 - Améliorer les fonctionnalités d'une billettique interopérable complète

100%

- En 2018, une étude a été lancée pour un Pass multimodal zonal à l'échelle du Département du Var.
- Pour le réseau ZOU 83, la vente de titres par smartphones a été mise en place en 2019, ainsi qu'une nouvelle billettique en 2020.
- Des études ont été menées pour l'amélioration du parcours client lors du renouvellement des bus du réseau Mistral : bus connecté, wifi à bord, recharge téléphone, nouveaux écrans TFT avec affichage temps de parcours en temps réel, possibilité vidéo, etc. Elles ont abouti à la possibilité d'une validation interopérable à un tarif unique entre les P+R, les bus et les bateaux-bus.
- Il est question d'élargir cette interopérabilité aux téléphériques, bateaux vers les iles d'Or dans le cadre du projet de MaaS de la Métropole.
- Lancement en 2020 de SEAMLESS sur le réseau Mistral : vente/validation de titres dématérialisée par smartphone, intégrant l'ensemble de la gamme tarifaire.
- SEAMLESS a depuis été arrêté par son fabricant, mais la Métropole l'a remplacé par l'application Airweb, permettant l'achat et la validation par QRCode.



- Les cartes Mistral sont compatibles pour recevoir des abonnements Zou régionaux. Les abonnements Zou sont reconnus sur les valideurs du réseau Mistral.

Action n°11 - Aménager les pôles de correspondances du réseau Mistral et les pôles de correspondance avec le réseau interurbain

50%

- 2016 : création d'une petite gare routière devant le lycée Langevin (La Seyne) aménagée par la Région.
- 2017 : lancement des travaux du parc-relais de Tamaris, mise en service en septembre et inauguration le 31/10/17.
- 2018 : préparation de l'enquête publique des travaux de la phase 2 du PEM de la gare de La Seyne-sur-Mer.
- En 2018, la gare de Toulon a été rénovée. Les travaux, engagés pour un montant de près de 28 millions d'euros, ont concerné la réorganisation des espaces extérieurs et de l'intermodalité (connexion des différents modes de transport), la création d'un parvis piéton, la restructuration du bâtiment historique et la construction d'un parking supplémentaire de 204 places
- 2020 : études sur le PEM de Hyères.
- 2022 : mise en service de la halte ferroviaire de Sainte Musse sur Toulon. A Saint-Musse un PEM a été conçu sur l'autoroute en 2025.

D3 32 20/55 JCD

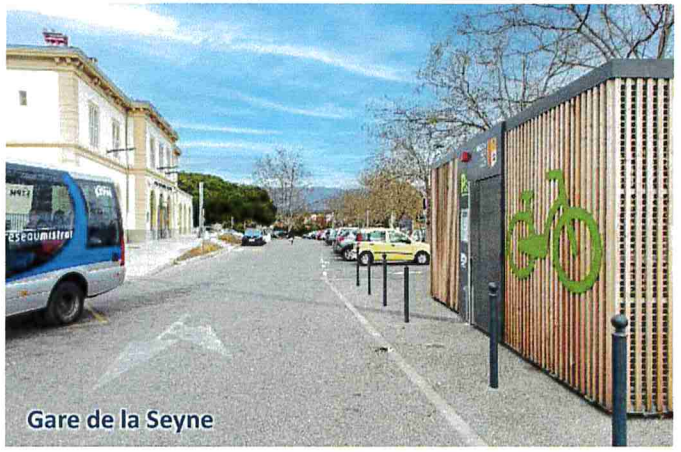
Action n°12 - Créer l'armature des Pôles d'Échanges Multimodaux et en assurer une meilleure desserte en transports collectifs

60%

Toulon, porte d'entrée internationale, nationale et régionale

- La passerelle Toesca en 2020 (fermée pendant plusieurs années entre 2020 et 2025) permet de relier le parvis sud au quartier Nord
- L'accès PMR a également été amélioré, avec un **ascenseur au niveau de la passerelle Toesca piétonne**.
- Les **modes actifs accèdent plus facilement** à la gare : liaison cyclable pont Armand, nouvelle piste boulevard Commandant Nicolas, nouvelle voie cyclable Voie des Pénitents pour relier le campus uniquement à la gare (réalisée partiellement en 2025)
- Les transports en commun peuvent maintenant accéder à la gare routière départementale par le boulevard de Tessé qui a été réhabilité pour l'occasion
- avec la remise en état du tunnel modes doux
- Places de stationnement vélo et location de vélos disponible dans le parking de la Gare de Toulon





Ollioules/Sanary - La Pauline - Hyères : gares d'entrées d'agglomération

- Les travaux du PEM d'Hyères démarrent en 2026. Un parking vélo a été réalisé gare d'Hyères (*par la Région)*
- Gare d'Ollioules / Sanary : desserte de la gare par la ligne 83
- Stationnement vélo à la Gare de La Pauline

La Garde - La Seyne/Six-Fours - Sainte Musse - Escaillon : gares/haltes internes à l'agglomération

La gare de la Seyne travaille à un programme d'aménagements pour améliorer son accessibilité. Le franchissement de la voie ferrée est à l'étude, ainsi qu'un nouvel aménagement cyclable

La Crau - Halte de desserte locale > en cours de finalisation

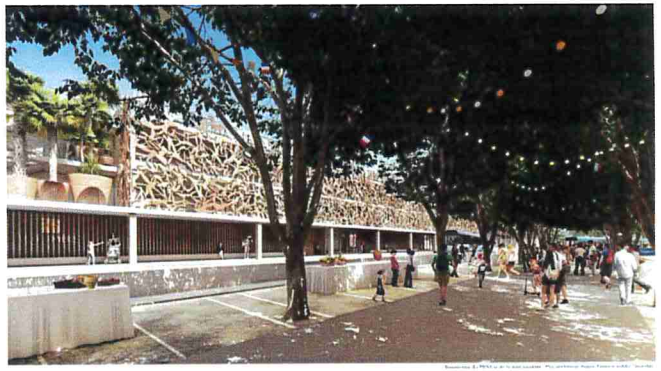
La desserte en modes actifs de cette halte est parachevée par des cheminements piétons vers le centre-ville et par la création d'aménagements cyclables vers les principaux quartiers de la ville.

D3 32 21/55 JD

1/3 Améliorer les interfaces entre les offres de transports

Action n°13 - Aménager les pôles d'échanges d'entrée d'agglomération





Le PEM de Pauline-Hyères

Ouvrir la gare : Ce point pourrait est intégré dans le dossier LNPCA vélidé et financé (2025)

Créer un P+R de grande capacité connecté aux TC : Ce point est intégré dans le dossier DUP du BHNS obtenue en 2025

Cheminements piétons & cyclables sécurisés : plusieurs itinéraires ont déjà été réalisés, d'autres sont en cours d'étude

La Gare de Hyères

Création d'un nouvel axe TC Nord–Sud : Projet engagé

Offre Mistral densifiée dès 2017, ligne 67 renforcée à une fréquence de 30 min avec connexion CV–Port.
Desserte Varlib (La Londe, Bormes, Le Lavandou → gare) — En attente : pas de desserte avant la réalisation du PEM.
Gare routière sur/près du site gare — Intégrée au projet du PEM de Hyères
Parkings voiture (lien avec P+R Espace 3000) — Requalification d'Espace3000 en cours ; fin des travaux prévue début 2026.
Amélioration cheminements et franchissements piétons, ainsi que traitement du parvis de gare seront traités dans le cadre du projet de PEM

Le PEM de Ollioules / Sanary

L'amélioration de l'accessibilité cyclable est programmée avec une voie cyclable du pont de l'autoroute jusqu'à la gare de Sanary

La gare de la Seyne

Le parking de la gare a été étendu

Aire de la Garde / La Chaberte

Début des études sur le secteur

Action n°14 - Assurer une continuité piétonne et cyclable autour des pôles d'échanges multimodaux / de correspondances



Aménager des itinéraires piétons continus dans un rayon de 500m autour des gares et PEM

Ces aménagements ont été réalisés à la gare de Toulon :
Un jalonnement piéton a été mis en place en 2020 autour du quartier de la créativité et de la connaissance Chalucet.

En 2021, l'ascenseur au nord de la passerelle piétonne de la gare de Toulon a été mis en service, permettant ainsi la traversée aux personnes à mobilité réduite.

Présence d'un tunnel piéton et vélo

Aménager des itinéraires cyclables continus dans un rayon de 1000m autour des gares et PEM

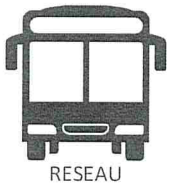
Aménagements des voies du hameau de la Tour Fondue à Hyères : travaux hiver 2021-2022 et finalisation en 2023.

A **Toulon** : Création d'une voie verte « express » vers le boulevard de Tessé , pistes cyclables pont Armand et rue Montebello, boulevard Commandant Nicolas

Pont routier/cyclable du pont du Las

D3 32 22/55 JCD

Les chiffres clés – Le Réseau Mistral en 2025*



RESEAU MISTRAL TERRESTRE

45 LIGNES DE BUS TERRESTRES RÉGULIÈRES
47 SERVICES SCOLAIRES.
3 LIGNES DE BUS DANS LA BASE NAVALE
17 SERVICES DE TRANSPORT À LA DEMANDE DÉNOMMÉS « APPEL-BUS »
8 LIGNES NOCTURNES
1 SERVICE DE TAXI-BUS

28 594 552 VOYAGES

12 870 448 KMS RÉALISÉS
2 236 POINTS D'ARRÊT DONT **2** SUR AUTOROUTE

960 POINTS D'ARRÊT ACCESSIBLES

BATEAUX-BUS

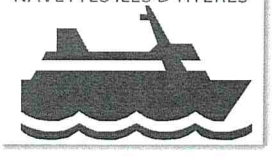


3 LIGNES MARITIMES
9 EMBARCADÈRES

2 036 921 VOYAGES

365 952 KMS RÉALISÉS

NAVETTES ÎLES D'HYÈRES



7 LIGNES DE DESSERTE MARITIMES DE PASSAGERS ET DE MARCHANDISES
5 EMBARCADÈRES
982 220 VOYAGES



TÉLÉPHÉRIQUE

1 LIGNE
2 ARRÊTS

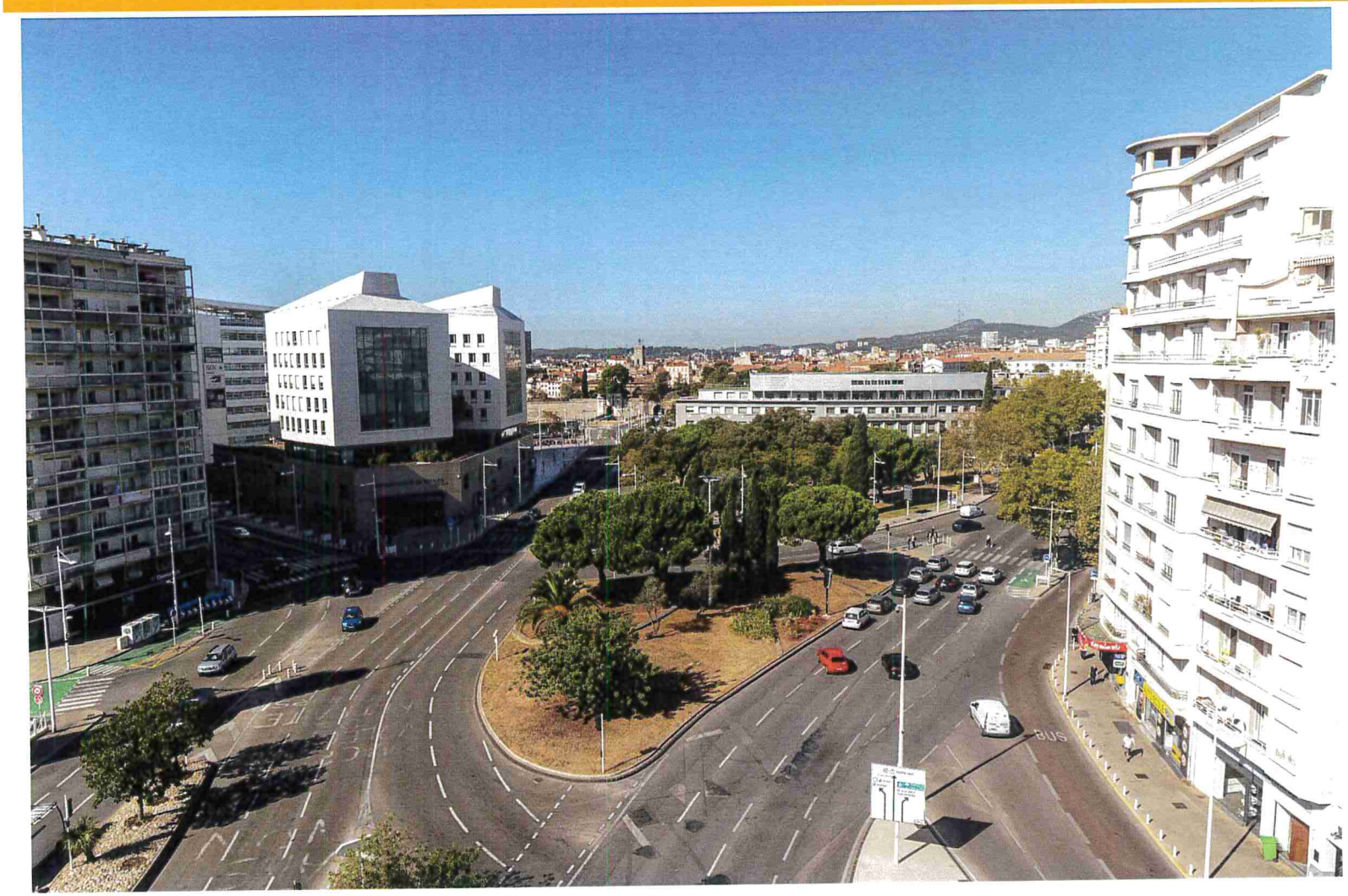
208 604 VOYAGES

359 349 KMS RÉALISÉS

*Données réseau au 01/01/2025, données de fréquentation pour l'année 2024

32
D 23/55 JCA

2. UN NOUVEAU PARTAGE DE LA VOIRIE ET UNE CIRCULATION AUTOMOBILE MAITRISEE



D3 32 24/55 XD

Action n°15 - Hiérarchiser le réseau routier et y associer des principes d'aménagements

0%

Action non-conduite dans le cadre du Plan de Déplacements Urbains 2015-2025. Néanmoins, les actions d'aménagements routiers (cf. action 18) prennent en considération les enjeux autour des différentes capacités des axes routiers sur le réseau métropolitain sans qu'une concertation n'ai été mise en place

Action n°16 - Mettre en place un plan de modération des vitesses de circulation

90%

Actions de modération des vitesses menées sur les communes de l'agglomération

Toulon

- Mise en place de zones 30 : 2015 : 3,6 km – 2020 : 4,8km - 2025 : 7,2 km (24 zones différentes au total)
- Mise en place de limitations 30 : 2015 : 90,1 km – 2020 : 104,3 km - 2025 : 114,6 km
- Réflexion en cours sur une mise en zone 30 de zones du centre-ville (notamment quartiers Haussmannien entre les boulevards centraux et la voie ferrée)
- Zones de rencontre : 2 zones pour 286 mètres de long
- Début du projet de remplacement des coussins en plastique par des coussins en enrobé : 16 coussins en 2020, 6 en 2021, 8 en 2022

Hyères

- Plusieurs zones 30 dans le centre

La Seyne

- Centre-ville piétonnisé pour partie

Six-Fours-les-Plages

- Zone 30 quartier des playes
- Limitation à 30 km/h avenue du Brusc, Bucarin, avenue de la Calade, Rocade des playes et rue Simone Veil
- Création d'une zone de rencontre chemin de Jouglas, Place Picareau et Grand Christian > premières étapes d'un projet global de passage en zone de rencontre des différents hameaux de la commune

La Valette-du-Var

- Centre-ville en zone 30, ainsi que 2 autres zones sur la commune

Le Pradet

- Zone apaisée 30 à la Garonne

Ollioules

- Zones de rencontre sur la RD26 et avenue Beltrame
- Zones 30 : chemin Saint Roch, vallon des oliviers

Carqueiranne

- Limitation à 30km/h dans le cœur de village et sur le port. Limitation à 20km/h sur 2 zones : place de la République et zone portuaire.

Saint-Mandrier-sur-Mer

- Limitation des vitesses sur les axes d'accès aux écoles, sur les quais et près du PEM militaire > généralisation progressive du 30km/h. Avec un projet de zone 30 éventuelle.

D3 32 25/55 JCD

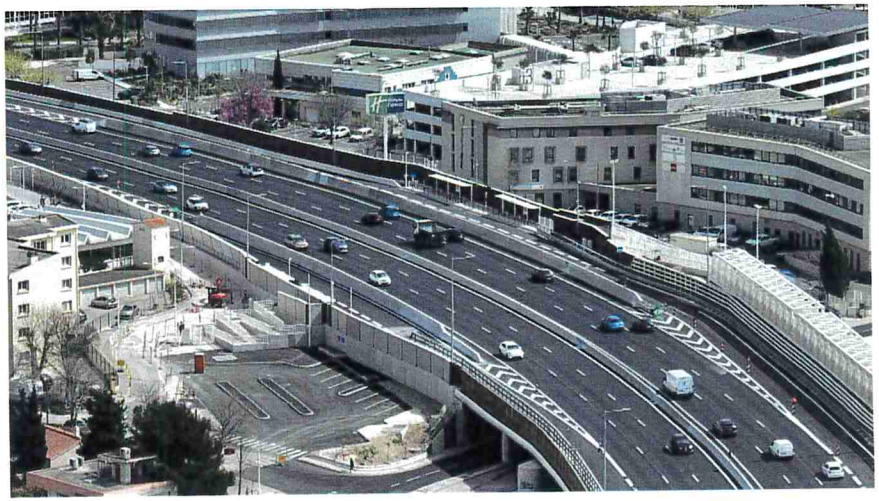
2/1 Repenser et apaiser la voirie par des aménagements multimodaux

Action n°17 - Finaliser l'aménagement du réseau autoroutier

66%

- **Pour le secteur est de la Métropole,** le **projet d'élargissement de l'A57 est terminé**, il comprend
 - l'élargissement à 2×3 voies de la section s'étendant de la sortie du tunnel de Toulon jusqu'à la bifurcation A57/A570
 - la reconfiguration des échangeurs de Benoît Malon, La Palasse, Le Tombadou, Les Fourches et La Bigue
 - la création d'un arrêt sur autoroute à Sainte-Musse.
 - l'aménagement d'une voie réservée pour faciliter la circulation des transports en commun

- **Pour le secteur ouest de la Métropole,** le nouvel échangeur 12.1 d'Ollioules/Sanary a été inauguré en 2020 et offre ainsi un meilleur accès à l'A50 pour l'ouest de Six-Fours, d'Ollioules et la commune de Sanary, l'objectif étant notamment de réduire la congestion autour de l'échangeur n°13.
- Idée de réexaminer l'échangeur du Technopôle en projet



Action n°18 - Compléter le maillage viaire primaire de l'agglomération

46%

Des projets de requalification de voirie

Dans le secteur des Playes/Camp Laurent la mise à 2x2 voies de la RD 26 jusqu'au rond-point du 11 Novembre 1918 a été finalisée en 2018.
Entre Carqueiranne et Hyères, requalification du col du Serre (recalibrage, traitement des virages et des intersections à risque…)
Requalification des avenues suivantes par l'aménagement d'espaces cyclables et piétons sécurisés et confortables :

- Avenue de la Mer à Six-Fours
- Boulevard de la Marine et Avenue Gambetta à Hyères
- Sécurisation du carrefour du Pont de la Clue (La Garde)
- Création de giratoires à Carqueiranne sur la RD559, au niveau de La Californie, de Font Brun et du Paradis Nord

Des projets de création de voirie

Le franchissement du fleuve de la Reppe a été inauguré en 2020 et permet de relier l'ouest de Six-Fours à la commune de Sanary et à l'échangeur 12.1 d'Ollioules/Sanary, avec une voie automobile dans le sens est>ouest et une voie cyclable.
Cet ouvrage permet de délester le franchissement existant au sud au niveau de la RD559.

D3 32 26/55 JCD

Action n°19 - Apaiser les centres villes avec de nouveaux plans de circulations et le réaménagement des grands axes

28%

Toulon

Les boulevards du Général Leclerc, Strasbourg et Clémenceau ont été requalifiés en 2018/2019 et une piste cyclable bidirectionnelle a été aménagée en 2020 sur l'avenue Franklin Roosevelt (1 000 mètres linéaires aller-retour). Une zone 30 a été mise en œuvre entre Anatole France et Winston Churchill.

Le projet de TCSP intègre les enjeux concernant la recomposition du plan de voirie et des sens de circulation sur les grands boulevards et leurs abords ainsi que la Requalification du Champ de Mars et du giratoire Bir/Hakeim (cf. Fiche descriptive)

Hyères les Palmiers

L'aménagement d'un boulevard urbain multimodal entre le centre-ville et la gare (Avenue Gambetta-Avenue Edith Cawel) avec des voies en site propre pour les transports en commun ainsi que des aménagements cyclables continues en projet est un projet ajourné mis à part le déploiement d'une bande cyclable sur l'avenue Ambroise Thomas

Les projets de requalification du carrefour entre l'Avenue Gambetta, de l'Avenue Geoffroy Sainte-Hilaire pour faciliter les liaisons nord-sud ainsi que de la voie Ritondale par l'aménagement de voie en site propre pour les transports en commun sont au stade de projet.

La Seyne-sur-Mer

Projet d'aménagement d'un itinéraire facilitant l'évitement du centre-ville par un franchissement de l'axe Nord-Sud vers le centre par un tunnel ou de passerelle aérienne







D3 32 27/55 JCD

2/2 Faire du stationnement un levier pour la maîtrise de l'automobile, le report modal et le partage de l'espace public

Action n°20 - Poursuivre et améliorer le maillage de l'agglomération en parkings-relais

70%

- En 2016, la seconde étape de l'aménagement du **Pôle d'Échanges Multimodal de La Garde** a été réalisée.
- **Portes d'Ollioules et de Toulon : parking-relais** livré en 2015.
- **Parking-relais de l'Escaillon** livré en 2015.
- Le **pôle d'échanges de Tamaris a été créé en 2017** avec une offre de stationnement de 110 places automobiles et 24 places de stationnement vélos, dont 16 sécurisées. Cette offre est dédiée aux usagers du réseau Mistral, en particulier ceux de la navette maritime.
- Q-Park : 130 places de stationnement vélos disponibles dans les gares de Toulon, place d'Armes, Mayol et Peiresc en 2020, dont 52 avec prises de recharge.
- Les études pré-opérationnelles pour l'aménagement du **Pôle d'Échanges Multimodal de la gare d'Hyères** ont été réalisées. Le marché est en cours.
- Le parking **Saint-Musse** doit être étendu à 600 places pour 2030.

Un maillage de parcs relais et de parcs de covoiturage

La compétence de TPM en matière de parcs et aires de stationnement s'est élargie avec la création de la Métropole.

Création du parking Effia de la Gare de Toulon Centre, du Parking Relais Zénith/Gare (2024), du Parking Relais La Garde et d'Ollioules.

La gestion hiérarchisée du stationnement, adossée à une politique et une réglementation du stationnement métropolitain, ainsi été mise en place.

Pour faciliter les échanges entre modes de déplacements et encourager le covoiturage, TPM développe un dispositif de parkings connectés aux transports en commun en bus, en bateau ou en train, tant sur le volet transport que tarifaire. Certains sont déjà en service.

La Métropole, qui propose actuellement 4 000 places dans ses parcs, développe son offre pour la porter à 5 900 places.

La rénovation complète des parkings en ouvrages sur Toulon a été réalisée pour 21M€ dont ceux à proximité des pôles de Transports et la reprise en régie du parking de la Tour Fondue.

Action n°21 - Limiter le stationnement aux abords des sites bien desservis par les TC

43%

Diminution de l'offre de stationnement sur voirie existante le long des LHNS

- **Diminution de l'offre à Hyères**, le long de la route du sel et de la route de la Madrague (–75 places), en lien avec le renforcement de la ligne 67 et le petit train
- Sur la commune de **Saint-Mandrier-sur-Mer** : Création du parvis de la Médiathèque et suppression de 12 places de stationnement. L'arrêt de bus Louis Clement est en cours de réalisation (accessibilité) avec la suppression de 3 places. L'accès au parking du stade est modifié pour regrouper le stationnement (100 places). En 2026, objectif d'amélioration de la gestion du stationnement sur la commune.

Création de places de stationnement courte-durée le long des LHNS

À **Toulon**, la **mise en place de zones payantes courte durée aux abords des lignes de transport importantes** suite à des requalification de voirie a pour objectif de favoriser la rotation et lutter contre le stationnement longue durée ou « ventouse » : parking du parvis Église Saint-Jean, rue Chalucet, avenue Carnot (mise en place de stationnement payant) et plus récemment la Place Bidouré.

D3 32 22/55 JCD

Action n°22 - Définir une organisation et une tarification stratégique du stationnement qui optimise l'usage de l'offre

60%

Rendre plus attractifs les parkings en ouvrage

Mise à jour complète des parkings en ouvrage à Toulon de 2017 à 2020, à Hyères de 2018 à 2020



Proposer une tarification cohérente à l'échelle communale en faveur des parcs en ouvrage

Tarification mise en place dans plusieurs villes :

- gratuite pour 45 min à Hyères
- tarifs incitatifs à Toulon (grilles horaires réajustées)
- 1 heure gratuite à Six-Fours
- 30 minutes gratuites, étendues à 2 heures les mercredi et dimanche matin, à La-Seyne-sur-mer

Analyser l'offre en voirie

Diagnostic complet réalisé en 2017–2018 sur l'offre de stationnement (métropole, 12 secteurs), avec des résultats de gestion en 2021. Ayant permis de supprimer 65 places de stationnement illicites (- de 5 mètres en amont des traversées piétonnes)



Etendre les zones réglementées

À Toulon, extension des zones réglementées en 2020 avec une distribution par zone verte (longue durée à la journée 580 places) et orange (1206 places, limité à 2 heures)

1 786 places sont payantes en voirie en 2025

Améliorer la lisibilité de l'offre de stationnement

Système de jalonnement à Toulon et à Hyères, Six-Fours et La Seyne.

Réserver des places pour l'automobile durable et PMR

Actions en cours, avec une partie des places réservées dans les parkings de Toulon et Six-Fours, et des projets en extension :

- 130 places IRVE dans les parkings en DSP à Toulon, 6 places à Hyères, 4 places à La-Seyne-sur-mer et 2 en projet à la Citadelle à Six-Fours.
- 998 places PMR

Renforcer la réglementation par des outils de verbalisation

Mise en place d'un système de vidéosurveillance à Toulon pour surveiller les zones de stationnement et piétonnes : 120 caméras avenue de la République, place Albert 1er et dans les zones piétonnes.

D3 J2 29/55 JCJ

Action n°23 - Organiser le stationnement des deux-roues motorisés

70%

Création d'une cinquantaine de places par an sur la voirie à l'échelle de l'agglomération

A Toulon, passage de 594 places en 2020 à 703 places en 2024, soit une création de 27 places par an

A Six-Fours? 30 places 2RM à la Citadelle, 15 places dans le centre-ville soit 45 places sur le territoire

Dans les autres communes : 37 places identifiées

L'offre de 2RM doit être présente dans l'ensemble des parkings en ouvrage et de surface de l'agglomération

Tous les parkings sont désormais équipés, qu'ils soient en DSP ou régie

Ces espaces de stationnement dédiés font l'objet d'une signalisation et d'une pré-signalisation spécifique afin de bien les identifier et d'orienter au mieux les 2RM

La signalisation se déploie dans les parkings. Dans les parkings de Toulon, la signalisation est faite





D3 32 30/55 JCD

2.3 Améliorer la gestion des flux de marchandises

Action n°24 - Améliorer la gestion et l'organisation de la logistique urbaine dans les centralités

24%

- **Harmoniser les règles d'accès aux centralités** — Projet en cours, aujourd'hui les règles ne sont pas harmonisées.
- **Poursuivre le déploiement d'aires de livraisons dans les centralités urbaines et économiques** — A Toulon, zone de chargement/déchargement limitée à 15 minutes et pour tout type de véhicules : 266 en 2022, 320 en 2025
- **Renforcer le respect de la réglementation des aires de livraison** — Vidéoprotection en place dans les zones principales à Toulon, extension en 2022–2025 avec davantage de caméras (387 en 2025 contre 355 en 2022).
- **Étudier les opportunités de créations d'espaces logistiques en entrée d'agglomération** — Études en cours à Hyères, en lien avec la future DSP des Iles d'Or
- **Développer des expérimentations en transports multimodaux** — idem
- **Préserver les emprises ferroviaires dans les zones d'activité du pôles Ouest, Est et sur les sites portuaires de Brégaillon et du port Marchand** — Remise en service de la desserte ferroviaire de Brégaillon en vue de réduire le trafic routier autour de la métropole et le bilan carbone du transport de marchandises, avec la participation financière de TPM (1'109'806 euros).

Action n°25 - Améliorer l'accueil des poids lourds à Brégaillon et dans les zones d'activités

100%

La réfection des chaussées lourdes et la création de parkings (sur une surface de 10 ha) ont été réalisées sur la période 2015-2018. Un contrôle d'accès, des locaux pour les douanes, des espaces de sanitaires pour les chauffeurs et des ateliers pour les grutiers ont été aménagés en 2018.
En 2020 a débuté la phase d'études pour la création sur le terminal de Brégaillon d'une installation de production, compression, stockage et distribution d'hydrogène pour alimenter les navires et les bus.
En 2020, **la desserte ferroviaire de Brégaillon a été remise en service en vue de réduire le trafic routier** autour de la Métropole et le bilan carbone du transport de marchandises.

La zone de Brégaillon bénéficie depuis peu d'un nouvel accès, suite au rachat d'une parcelle et au réaménagement de la zone.

Le projet de la Marine Nationale pour la création de nouvelles infrastructures portuaires pour le PANG (Porte-Avions de Nouvelle Génération) va générer une augmentation du trafic PL à Brégaillon en phase chantier et créer une 4ème entrée

D3 32 31/55 JCA

Les chiffres clés – un maillage réseau en pleine évolution

2015-2025

7 KILOMÈTRES D'ÉLARGISSEMENT AUTOROUTIER INTÉGRANT UNE VOIE RÉSERVÉE AUX TRANSPORTS EN COMMUN





PLUS DE 40 RÉALISATIONS DE MODÉRATIONS DE CIRCULATIONS
- **ZONES 30**
- **ZONES APAISÉES**
- **ABAISSEMENT DE LA LIMITATION HORS AGGLOMÉRATION**
- **ZONES DE RENCONTRE**

50 places créées par an pour les deux-roues motorisés





Développement des parcs-relais avec 4 000 places sur le territoire

DB 32 32/55 JCD

3. UN TERRITOIRE FAVORABLE AUX MODES ACTIFS ET AUX DÉPLACEMENTS DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE (PMR)







D3 32 33/55 JO

Action n°26 - Développer un réseau d'itinéraires cyclables « du quotidien »

91%

Améliorer la sécurité des cyclistes en privilégiant des pistes cyclables séparées des flux automobiles lorsque cela s'avère possible

- La Valette-du-Var : 9km de pistes créées, dont : la création en 2019 d'un tronçon de piste cyclable sur Bouttuen et franchissement de l'autoroute par élargissement des ponts reconstruits dans le cadre des travaux de L'A57.
- La Seyne-sur-mer : Création de pistes cyclables avenue Gargarine et Neruda
- La Crau : Quartier Jean Monnet livré avec des espaces partagés pour les modes actifs, liés aux aménagements départementaux vers la Carqueiranne
- Toulon : la ville compte 30,8km de pistes cyclables et 3,8km de voie verte dont : l'aménagement en 2019 d'une piste séparée bidirectionnelle sur le boulevard Commandant Nicolas et en 2020 d'une piste séparée bidirectionnelle sur l'avenue Roosevelt et sur l'avenue Lazare Carnot (portion sud).
- Hyères : aménagement en 2021 d'une piste séparée sur l'avenue Décugis.
- La Carqueiranne : 4,5km de piste cyclable le long de la RD559. P+R créé sur la commune.
- La Garde : l'avenue Duclos est requalifiée avec des voies partagées modes actifs (2023) ; en 2025, le centre-ville a été requalifiée avec la création de pistes cyclables dédiées sur l'avenue Jean Jaurès
- Le Pradet : aménagement en 2016 d'une piste séparée sur l'avenue Le Léap et d'une voie partagée centre-ville/plage

Favoriser la continuité et la lisibilité des aménagements dans une logique d'itinéraire en complétant les portions manquantes et en entretenant les aménagements déjà existants pour maintenir un niveau de qualité d'infrastructure attractif

- Six-Fours : création d'un espace partagé entre le chemin de Repentance et l'avenue de la Coudoulière en 2021
- A Hyères : piste cyclable de l'Almanarre vers le port St Hélène
- A Saint-Mandrier-sur-mer : Changement de la signalisation sur les principaux axes cyclables pour la sécurité et la lisibilité

Améliorer l'intermodalité avec les transports collectifs en améliorant l'accessibilité et le stationnement en vélo des gares et grands pôles de correspondance

- Des VLS sont disponibles dans les parkings QPARK en régie
- La région a aménagé des emplacements de stationnement sécurisés dans les gares et haltes ferroviaires de la métropole pour les vélos
- A Toulon, 20 arceaux ont été installés à la gare ferroviaire et 15 à la gare routière

Développer le stationnement sécurisé des vélos en des points stratégiques du territoire : zones piétonnes des centres urbains, pôles de correspondances TC, sites touristiques majeurs (cf. action n°28)

- En 2023 : 60 nouvelles places de stationnement vélo sécurisé sur 15 sites des communes de Toulon, La Seyne, Le Pradet, La Crau. En 2024 : 58 nouvelles places de stationnement vélo sécurisé sur 14 sites des communes de Hyères, La Garde, le Pradet et La Valette. En 2025 : 32 nouvelles places de stationnement vélo sécurisé sur 5 sites des communes de La Seyne et La Valette.
- A Toulon, 54 arceaux sont installés en 2025 aux plages du Mourillon
- A la Garde : 2 campagnes de 40 arceaux réalisées entre 2022 et 2024 + pose de 6 consignes à vélos en 2022
- A la Carqueiranne : Création de 60 places de stationnement vélos entre 2022 et 2025

Action n°27 - Développer les outils complémentaires d'aménagement pour renforcer la sécurité des cyclistes

54%

Les cédez-le-passage cycles	La Seyne : Feux d'appel cyclistes A Toulon : une dizaine
Le sas cycliste	A Hyères : 2 SAS avenue Ambroise Thomas
La bande de présélection	*Non déployé*
Goulottes pour vélo (escaliers)	3 à Toulon : passerelles Saint Musse, Palais des Sports et tunnel sous la gare La Garde : passerelle au-dessus de l'A57

Double-sens cyclable	A Toulon : 1'231m
Zones de rencontre	A Hyères (mairie), au Pradet, à Toulon (286m)
Les aires piétonnes	12km à Toulon
Les zones 30	A Saint-Mandrier sur mer : en étude A Toulon : 7,2km

Action n°28 - Développer le stationnement cyclable

41%

Parcs à vélos pour stationnement de courte durée

- **La Crau :** 10 consignes (40 places) et 21 racks (127 places) dans les lieux publics
- **Toulon** : 495 arceaux
- Des arceaux déployés à Hyères, la Seyne, la Garde, Carqueiranne, Six-Fours

Abri vélos pour stationnement de moyenne durée

- Consignes à vélo sécurisées installées sur 18 sites de la métropole (La Crau, Le Pradet, Toulon, La Seyne, Hyères).
- Fin 2025 : 150 emplacements cycles dans des consignes sécurisées sur les communes de Toulon, Hyères, Six-fours, La Valette, Le Pradet, La Crau et La Garde.

Garages à vélos pour stationnement longue durée

- **Toulon** : Programmes prévus à la Base Navale

Règles de réalisation minimale pour les nouvelles constructions

- La ville de Toulon a adapté son PLU selon les recommandations.






D3 32 35/55 JCJ

Action n°29 - Poursuivre les aides à l'acquisition de vélos à assistance électrique et soutenir les initiatives locales en faveur du vélo

100%

La poursuite des aides à l'acquisition de VAE

- La Métropole a mis en place depuis 2015 une aide à l'achat d'un VAE ou d'un kit électrique vélo au bénéfice des habitants de son territoire. En 2025, l'aide à l'achat a été étendue aux VAE d'occasion, reconditionnés, aux cargos et vélos adaptés aux personnes handicapées. Elle a été également transformée en aide sous condition de ressources

- Jusqu'en mars 2025, celle-ci s'élèvait à hauteur de 25% pour l'achat d'un VAE dans la limite de 250 €, ou d'un kit électrique vélo dans la limite de 150 €. Au total depuis 2015, plus de 16'000 dossiers ont été reçus et 15'250 personnes ont pu bénéficié de l'aide. 43% des bénéficiaires sont des salariés et 31% sont des retraités (en 2020), et le prix moyen d'un VAE est de 2'162 € en 2025, en très forte augmentation depuis 2020 (+ 400 euros).

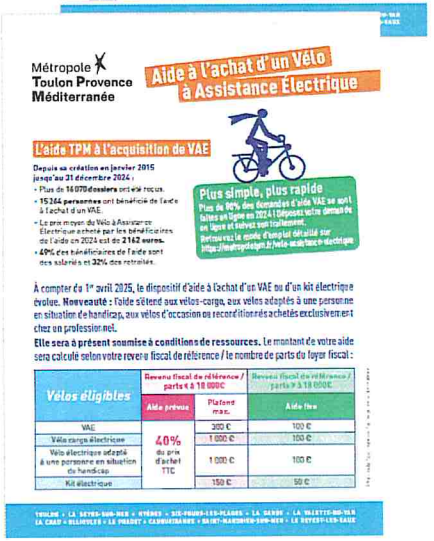
- Depuis le 1er Avril 2025, le dispositif a évolué, permettant désormais de subventionner les vélos électriques d'occasion (acheté chez des revendeurs agréées), des vélo-cargos électriques et des vélos adaptés au personnes en situation de handicap. L'aide à l'achat est désormais attribué sous conditions de ressources avec une aide plancher de 100€ . Cette aide à l'achat peut atteindre 1 000€ pour un vélo-cargo neuf par exemple.



Le soutien aux initiatives locales et aux évènements

- Soutien des initiatives locales :
 - Le plan de mobilité employeur : diagnostic mené auprès de 748 agents
 - Service d'accompagnement à l'écomobilité : lancé en mai 2021, l'opération « Tous à Vélo » a proposé 3 sessions « apprentissage du vélo » avec 7 participants, et 15 sessions de « remise en selle en VAE »
 - Le projet de labellisation « Véloc' Location de vélo longue durée » vise à distinguer des entreprises qui proposent un service de location longue durée de vélos (vélos de ville, VTC, VAE, pliant, cargo, PMR, etc.) : 8 entreprises ont répondu sur la Métropole

- Participation aux événements nationaux :
 - Semaine Européenne de la Mobilité, en lien avec la Maison de la Mobilité : 15 animations sur 4 communes (Toulon, La Seyne, Six-Fours et Hyères) ont été proposées et ont rassemblé plus de 450 personnes en 2021 (5 fois plus qu'en 2020)
 - « Faites du Vélo ! » dans le cadre de la journée mondiale du vélo le 12 juin 2021 (12 animations et 80 participants)
 - Stages Savoir rouler, Bourses aux vélos, etc.



D3 32 36/55 JCD

Action n°30 - Développer les zones de circulation apaisée et proposer des parcours de qualité

75%

➢ **Toulon**

- Sécurisation des zones sensibles (écoles, traversées piétonnes, commerces) par la mise en place de limitations 30 km/h et de ralentisseurs.
- Plus de 250 coussins berlinois en plastique en 2020 contre 218 en 2015.
- Début du projet de remplacement des coussins en plastique par des coussins en enrobé : tenue dans le temps améliorée, réduction du risque de détachement, baisse de la glissance et du niveau sonore. 16 coussins remplacés en 2020 et 6 en 2021.
- Mise en place de zones 30 : 7,2km en 2025 contre 4,8 km en 2020 contre 3,6 km en 2015.
- Mise en place de limitations 30 km/h : 104,3 km en 2020 contre 90,1 km en 2015
- 2 zones de rencontre



➢ **Le Pradet :**

- Limitation à 30 km/h de la quasi-totalité du centre-ville sur les 5 dernières années.
- Deux zones 20 avenue Raimu et chemin du Passage des Gardéens.
- Voie partagée centre-ville / Plage
- Création de plateaux traversants aux abords des giratoires récents, aux entrées Est du centre-ville ainsi que sur l'avenue Le Léap.

➢ **La Crau :** limitation à 30 km/h au centre-ville.

➢ **La Garde :** vitesse limitée sur les sites stratégiques (gare, centre-ville).

➢ **Saint Mandrier-sur-mer** : accès aux écoles revus, avec la création de l'allée Samuel Paty

➢ **Carqueiranne** : 2 zones 20 sur la commune, autour de la place de la République et de la zone portuaire ; 1 zone 30 dans le cœur du village et la zone du port



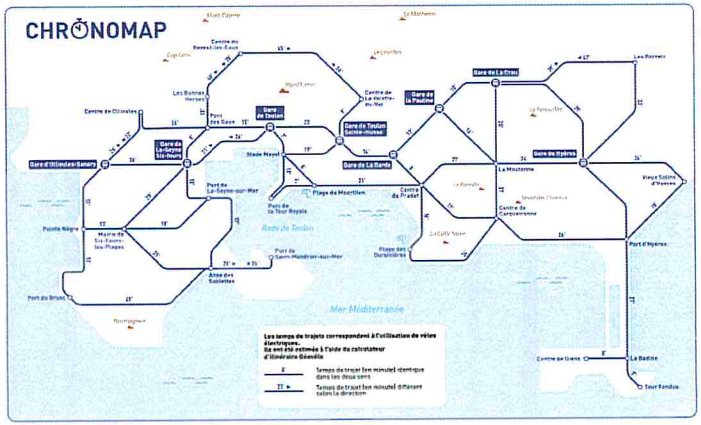
D3 32 37/55 JCJ

Action n°31 - Améliorer la lisibilité des parcours piétons et cyclables

70%

- **Vote du Schéma Directeur des aménagements Cyclables en 2019**
- **Déploiement de compteurs vélos sur le territoire**
- **Carte des temps piétons et cyclables :** depuis 2018 un temps de parcours est calculé par tronçon sur la piste du littoral (V65), et depuis 2020 il est possible via un QR Code de se géolocaliser et de connaître via son smartphone les services et itinéraires situés à proximité de sa position. Depuis 2022, l'application Géovélo propose via la géolocalisation de l'usager de le guider au travers des aménagements cyclables de la Métropole. Depuis 2024, un chronomap est proposé sur le Plan vélo avec les temps de parcours effectués par VAE.
- **Jalonnement des itinéraires piétons et cyclables :** Toulon compte 49 itinéraires piétons, essentiellement en centre-ville, jalonnés avec indication du temps de parcours. Six-Fours a son propre SDAC, la Seyne dispose d'un jalonnement à destination des croisiéristes spécifiquement et Ollières a systématisé le jalonnement de ses itinéraires cyclables.
- **La communication autour des modes actifs :**
 - Depuis 2019, la maison de la Mobilité propose des animations ponctuelles de communication et promotion des modes actifs, au travers des évènements nationaux que sont "Mai à Vélo"" et la ""Semaine Européenne de la Mobilité" (challenge géovélo, "Faites du Vélo !", Stands et animations, etc.)
 - La Maison de la Mobilité propose des sessions gratuites de remise en selle ""Tous à vélo"" et d'apprentissage du vélo toute l'année. Également, depuis 2025 pour les scolaires du primaire, mise en place d'une sortie à vélo sur une journée ""les écoliers à Vélo"" avec animations (fresque de la mobilité, etc.). Depuis la rentrée scolaire 2024-2025, participation financière au Savoir Rouler à Vélo (SRAV) de la Métropole.«
 - **A Six-Fours :** un effort de communication est fait sur le site et dans le Mag
 - **A Hyères :** communication spécifique sur les réseaux et dans le Magazine de la commune
 - **A la Seyne** : communication locale
 - **A Saint-Mandrier-sur-Seine** : Communication dans le magazine le Mandréen à propos notamment du parking du domaine de l'Hermitage et de la mise en place au parc de la presqu'île d'un cheminement piéton avec sécurisation de la traversée et mise aux normes PMR





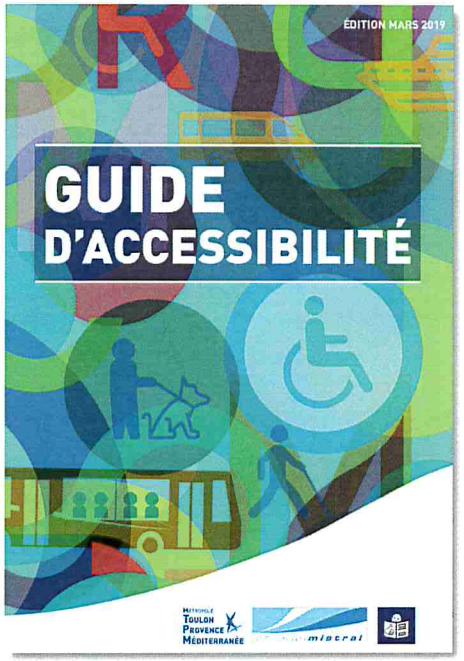
D3 32 38/55

Action n°32 – Poursuivre la mise en accessibilité des réseaux de transport en commun par la mise en œuvre des ADAd'AP

100%

- À travers son Schéma Directeur d'Accessibilité Programmée (SDAd'AP), la Métropole aménage progressivement chaque année les arrêts de bus pour les rendre accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).
- 100% du matériel roulant et navigant est accessible aux PMR.
- En 2016 : 625 arrêts sur 2'131 points d'arrêts sont accessibles aux PMR, soit plus de 30% des points d'arrêt
- En 2025 : 960 arrêts (+335 arrêts) accessibles sur 2'187 au total. Soit 43,9%.
- Cette mise en conformité a un coût, 3,565 millions € HT entre 2016 et 2020 pour 172 points d'arrêt, soit 20'700 € par point d'arrêt mis aux normes.
- Le SDA-Ad'AP est suivi année après année. Chaque année une centaine de points sont ajoutées à la programmation annuelle (de 50 à 100 selon les années)

Opportunité d'un référentiel structuré pour centraliser les données relatives aux aménagements des arrêts.



Par ailleurs, parce que les transports en commun doivent être accessibles à tous, la Métropole TPM mène une politique volontariste en faveur des personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite et œuvre chaque jour pour rendre son réseau plus accessible.

Ainsi a été créé « Mon guide accessibilité » en collaboration avec l'ADAPEI du Var, ce guide est labélisé FALC (facile à lire et à comprendre).

Il est disponible dans les accueils commerciaux, les Offices de Tourisme et dans les mairies du territoire.

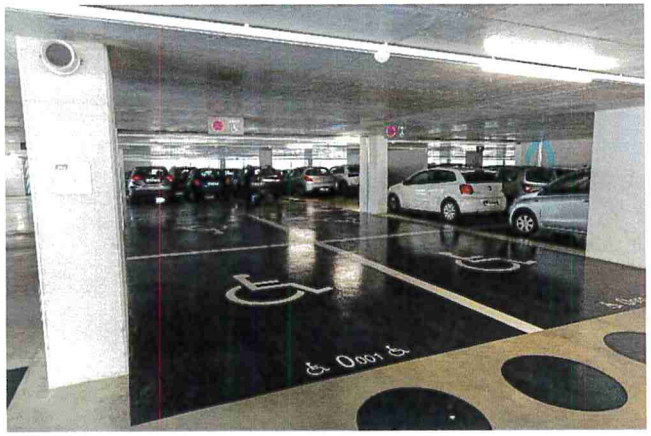




Action n°33 - Élaborer et mettre en œuvre les plans de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE)

50%

- La ville de Toulon a élaboré son PAVE en 2017, qui prend en compte l'accessibilité (pentes, fond de bateau, bande podotactile, bande corail) et les places de stationnement PMR (passées de 737 en 2015 à 911 en 2020) lors des requalifications de voirie, avec notamment un programme spécifique de mise en accessibilité des trottoirs
- Nombre de parkings accessibles PMR : 6 sur 6 en régie et 13 sur 14 en DSP (1 exonération pour cause d'impossibilité technique mais création de places PMR sur voirie et gratuite à l'extérieur du parking)
- PAVE dans les communes de Saint-Mandrier ; Six-Fours ; Hyères
- En cours d'élaboration à La Seyne (absent au Pradet)
- Les PAVE doivent être mis à jour dans les communes de la Crau, Ollières et la Valette-du-Var.







D3 32 40/55 JCA

2015 - 2025

1 SCHÉMA DIRECTEUR DES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES VOTÉ EN 2019

PLUS DE 80 KILOMÈTRES DE LINÉAIRES ET D'AMÉNAGEMENTS CYCLABLES CRÉES

PLUS DE 1 500 ARCEAUX VELOS INSTALLÉS
PLUSIEURS DIZAINES DE CONSIGNES ET BOX A VÉLO
CRÉATION DE CENTAINES DE PLACES VÉLO

→ **PLUS DE 2 800 PLACES VÉLO**

15 264 PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE À L'ACQUISITION D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

2,4% des déplacements quotidiens se font à vélo

43,9% DES ARRÊTS DU RÉSEAU MISTRAL ACCESSIBLES

La marche à pied représente 34,6% des déplacements

25 019 VOYAGES RÉALISÉS EN 2025 PAR DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITES (PMR)

D3 32 41/55 JG

4. UNE CULTURE DE LA MOBILITÉ DURABLE ET UN AUTRE USAGE DE LA VOITURE AFFIRMÉ





Encourager les nouvelles formes de mobilité et les pratiques de mutualisation

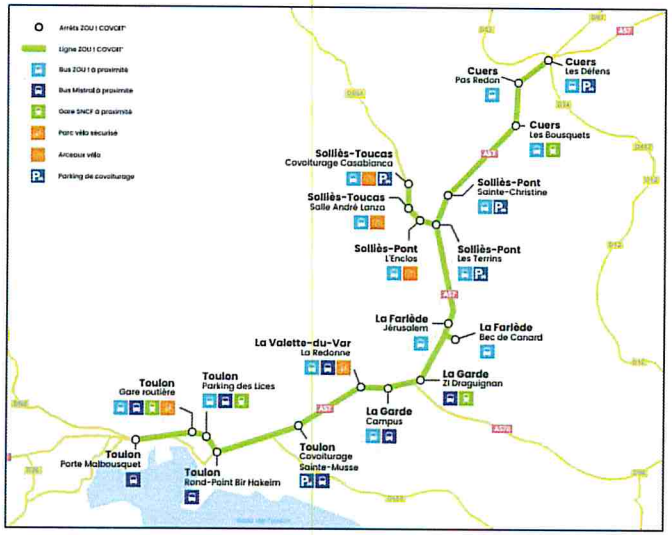
Action n°34 - Promouvoir et encourager le covoiturage

60%

- Un **schéma de covoiturage à l'échelle du Département du Var** a été arrêté en 2017.
- Sur le territoire de TPM, deux parkings de covoiturage ont été réalisés :

 - à l'est du territoire, **l'aire de covoiturage de Sainte Musse**, parking gratuit de 114 places à proximité immédiate de l'échangeur 3 de l'A57,

 - à l'ouest, sur **l'aire de covoiturage de l'Escaillon**, deux autres parkings gratuits de 168 places à proximité immédiate des échangeurs 14 et 15 de l'A50. Ces 282 places représentent 35% des places dans le Var.
- En 2020, TPM a été désignée **lauréate de l'appel à projet régional « Solutions Innovantes de Covoiturage Dynamique et en Temps Réel en Provence-Alpes-Côte d'Azur »** pour son projet d'expérimentation de la solution de covoiturage domicile-travail Oxycar sur le périmètre d'activités de l'ADETO (Association de Développement des Entreprises de Toulon-Ouest).
- Une **ligne de covoiturage entre Cuers et Toulon** a été mise en service à l'été 2025.







Action n°35 - Soutenir et étudier les dispositifs innovants

72%

- Des stations de vélos en libre-service (vélos classiques et VAE) ont été créés dans 4 parkings en DSP de la ville de Toulon : Mayol, Peiresc, gare et place d'Armes.
- Le dispositif de subvention VAE a été poursuivi jusqu'à aujourd'hui, et adapté en cours pour mieux correspondre aux besoins des usagers (conditions de revenus et développement des vélos autorisés pour la subvention).
- **Mobilités actives :**
 - 328 km d'itinéraires cyclables
 - 602 500 cyclistes ont emprunté en 2024 la piste cyclable du littoral, l'un des plus importants tronçons cyclables de France
 - 5 éco-compteurs mis en service pour comptabiliser et valoriser l'usage du vélo
 - 2 800 places de stationnement vélos sur la Métropole, comprenant 18 consignes sécurisées

D3 32 43/55 JCD

4.1 Accompagner la transition énergétique pour une circulation propre

Action n°36 - Déployer des stations de recharge pour les véhicules électriques

100%

- La Métropole a voté par délibération du 18/12/2018 le transfert de la compétence IRVE au Symielec Var qui assurera l'intégralité des travaux d'études et d'installations jusqu'à l'exploitation via son réseau e-borne (précédemment Mouvelec Var). Des infrastructures de recharge pour véhicule électriques (IRVE) sont en phase de déploiement depuis 2019 dans les communes de la Métropole. L'objectif est fixé à minima 150 bornes doubles (300 prises) à horizon 2025.
- En juillet 2025 on compte sur le territoire 128 bornes doubles, soit 256 points de charge en exploitation. Une fois mises en service, les bornes sont gérées par le réseau « eborn ». Le cap des 300 points de charge sera atteint en 2026.
- Un effort particulier sur les parkings : 12 stations en service dans les parkings gérés en régie : respectivement 6 à la Tour Fondue et 6 à la Loubière). 10 en cours de déploiement dans les autres P+R. Dans les P+R gérés en DSP : 199 bornes au total : 111 à Toulon et 60 à Hyères.



Action n°37 - Poursuivre le renouvellement de la flotte du matériel roulant et naviguant du réseau Mistral

100%

Flotte	2015	2025	Evolution entre 2015 et 2025
Articulés	35 (dont 2 hybrides)	58 (dont 29 hybrides)	+23 (+27 hybrides)
Standards	170 (dont 20 hybrides)	171 (dont 47 hybrides)	+1 (+27 hybrides)
Minibus	43 (dont 10 TPMR)	58 (dont 11 TPMR)	+15
Gabarits réduits	46	57 (dont 6 électriques)	+11
Vedettes maritimes	12	12 (dont 2 hybrides)	=
Age moyen	8,47	9,2	+0,73
Total	306	356	+50

- L'objectif est d'acheter 38 nouveaux bus électriques d'ici à fin 2027, soit un total de 44 à terme, en comptant les 6 gabarits réduits électriques déjà exploités.



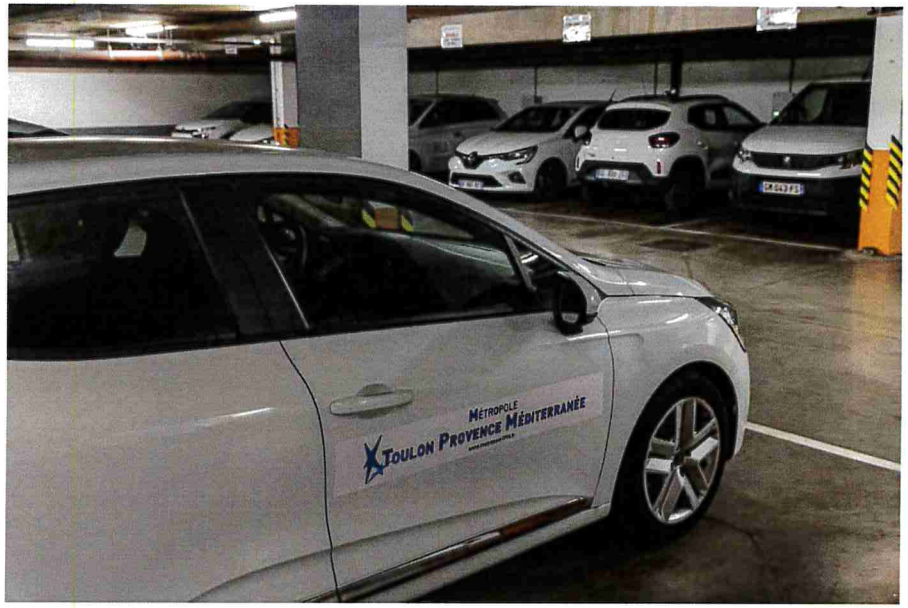
D3 32 44/55 JCD

Action n°38 – Poursuivre et encourager le renouvellement de la flotte de véhicules légers des collectivités

70%

- Lors du renouvellement de son parc automobile, la Métropole s'engage à acquérir des véhicules à faibles émissions ou à très faibles émissions de CO2, conformément à la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) n°2019-1428 du 24 décembre 2019, qui renforce les dispositions prévues par la loi à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECEV) n° 2015-292 du 17 août 2015
- 3 véhicules ont été acquis par l'antenne de Toulon, 3 par l'antenne de la Seyne. A la Crau, 1 véhicule électrique sert pour l'équipe propreté. Au Pradet le passage en électrique se fait au moment du renouvellement annuel, 1 acquis actuellement. 1 véhicule également à Ollioules
- La commune de **Hyères s'engage dans une phase de renouvellement massive de son équipement**
- Globalement, les parcs de véhicules sont encore polluants, mais vieillissants. Les collectivités émettent le souhait de profiter des renouvellements annuels pour passer au vert, mais cela prend du temps
- Etude d'une île 100% électrique (Porquerolles) à l'échéance du plan SMILO (2030)





D3 32 45/55 JCA

Action n°39 - Créer une « Maison de la mobilité » pour promouvoir les mobilités alternatives

100%

- La Maison de la mobilité à été inaugurée à Toulon en 2019. Elle a pour vocation de sensibiliser et accompagner le grand public dans la pratique d'une mobilité durable. Lieu de services et d'activités, elle permet d'informer les usagers sur les questions de mobilité en un point d'accueil unique, de promouvoir l'usage des modes alternatifs à la voiture individuelle par des actions de sensibilisation, et de favoriser les échanges et transferts d'expériences : missions de conseil et d'accompagnement des entreprises, associations, particuliers et partenaires des déplacements.
- En 2021, près de 25 000 personnes ont été reçues pour une moyenne de 98 usagers par jour (+44% par rapport à 2019), et 34 381 services ont été rendus pour une moyenne de 1,38 service par usager (40% d'orientation vers la permanence RMTT, 18% d'informations TC et 10% d'informations mobilités actives).
- En 2024, 19'800 services ont été rendus à l'accueil, en baisse. Cette baisse s'explique en partie par un meilleur guidage des usagers vers les bons services. Sur ces services, 27% concernent les transports en commun, et 12% les modes actifs.
- Diverses animations ont été réalisées dans le cadre de la Maison de la mobilité : conférence mobilité inclusive – Marseille, salon mobilité douce – Hyères, forum seniors – Toulon, salon hello've green expo – six fours, tournée des plages – Toulon, forum des familles – Toulon, soirée des nouveaux arrivants – Toulon, téléthon – Six Fours
- En parallèle les activités se multiplient pour accompagner les employeurs : accompagnement et conseil (5 annuellement) : Base Navale, CAF, CPAM, DDTPM, ESAT les Palmiers…, participation à des évènements employeurs : Printemps des entreprises, Forum éco responsable Naval Group Ollioules
- Enfin, le club mobilités employeur a été créé en 2024, auquel 17 employeurs ont adhéré. Le Café mobilité consiste à rassembler des opérateurs publics et privés autour d'un moment convivial dans l'objectif de partager des retours d'expérience et des idées de développement sur des enjeux locaux de mobilité durable.

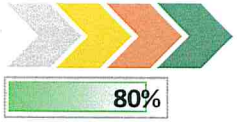




D3 32 46/55 JD

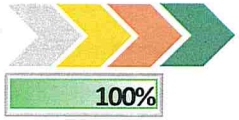
Communiquer auprès du public pour changer les habitudes

Action n°40 - Développer une plateforme d'informations dynamiques sur l'offre en mobilité du territoire



- Un nouveau site internet du réseau Mistral a été mis en service : le paiement des procès-verbaux et la réservation de l'Appel Bus sont réalisables via le site internet depuis 2018.
- En 2019 le portail ZOU! est lancé, incluant un calculateur d'itinéraire multimodal et les horaires en temps réel (selon disponibilité de cette donnée par les réseaux TC). Un widget est mis à la disposition des partenaires pour l'intégration du calculateur d'itinéraire multimodal sur leurs sites internet.
- En 2020 une nouvelle application dédiée au réseau Mistral a été lancée incluant l'Appel Bus.
- En 2022, projet d'élaboration du « Pass Métropolitain » avec la Région Sud.
- Septembre 2023, démarrage du projet de l'application mobile de Maas TPM. Ajout de l'information temps réel des horaires de passage des bus
- Août 2025 mise en service des fonctionnalités de visibilité des places disponibles dans les parkings de la Métropole, ajout du suivi en temps réel du déplacement des bus sur une ligne en mode cartographique, et des recommandations de trajet vélo
- Déploiement de 80 BIV supplémentaires aux arrêts de bus avec affichage temps réel des horaires de passage des bus, d'un grand écran d'information voyageur à la Tour Fondue, de 6 écrans d'informations voyageurs multimodales Car régionaux, TER Régionaux et Réseau Mistral sur les 2 arrêts de bus de l'A57

Action n°41 - Inciter et soutenir la réalisation de plans de mobilité



Publicité des démarches

- 2021 : mise en place d'une page dédiée aux plans de mobilité employeurs sur le site internet de la Métropole (réglementation, aide méthodologique, boite aux lettres, liens utiles, recensement des PdME, Conseil en Mobilité,etc.).
- Mise à dispositions de documentations et brochures créées par TPM pour inciter à la mise en œuvre d'un PdME (Guide Mobilité durable Employeurs, Guide Mobilité Durable des salariés et étudiants, brochure de présentation du Club Mobilité Employeur, etc.)
- 2024 : création du Club Mobilité employeur (méthodologie, ressources documentaires, Contacts avec les opérateurs de la mobilité).
- Aide de la Conseillère en Mobilité Durable pour accompagner les entreprises dans la mise en place d'actions d'écomobilité ou de PDME pour développer les modes alternatifs à l'autosolisme dans les déplacements domicile-travail. En adhérant au Club Mobilité Employeur les entreprises ont accès à des outils (Aide à la méthodologie des PDME, aide pour les questionnaires au travers d'animations sur site, de réunion de présentation des aides à la mobilité, etc.)

Réalisation de PDME

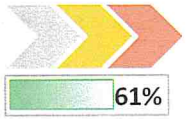
- La Métropole assure le suivi des plans de mobilité élaborés par les employeurs ou associations d'employeurs du territoire. Elle assure notamment un soutien technique en appuyant la réalisation des fiches d'accessibilité aux sites des entreprises et en participant aux comités techniques et aux comités de pilotage.
- En 2021, 40 entreprises et administrations ont élaboré un Plan de Mobilité Employeur : elles représentent 43 827 salariés et agents de la fonction publique.

Réalisation d'un PDME en interne

- En 2022, dans le cadre de son Plan de Mobilité Employeur, la Métropole TPM met en place le Forfait Mobilités Durables via une start'up innovante du territoire.

D3 32 47/55 JD

Action n°42 - Élaborer une stratégie de développement autour des axes de transport



Proposer des règles d'urbanisme pour les secteurs bien desservis par les transports en commun dans les PLU

- **Toulon** : Dès la mise en service du TCSP, en vertu du Plan de Déplacement urbain et en application des dispositions de l'article L151-36 du Code de l'urbanisme, seule une place par logement sera exigée dans un corridor de 500 m le long du TCSP.
- **Hyères les Palmiers** : 10 ER relatifs à l'aménagement de cheminements piétonniers ou de pistes cyclables, 3 OAP prévoient également les liaisons douces (piétonnes et/ou cyclables) et l'OAP relative au PEM prévoit des aménagements et itinéraires cyclables.
- **La Crau** : dans le cadre de sa révision générale en cours de finalisation, prévoit 6 ER pour l'aménagement de cheminements doux et les 5 OAP sectorielles prévoient, quant à elles, la création de perméabilité pour les circulations douces.
- **La Garde** : 7 ER prévus pour des cheminements doux. L'OAP Pouverel intègre la création de liaisons mode doux et l'OAP nature en ville prévoit la création de liaisons dites vertes.
- **La Seyne-sur-Mer** : 4 ER sur l'aménagement de modes doux. Les 7 OAP retravaillées à l'occasion de la modification du PLU qui vient d'être approuvées prévoient toutes des perméabilités et des cheminements doux.
- **La Valette du Var** : comporte un ER pour la création d'une jonction piétonnière de l'avenue Gabriel Péri à l'avenue des Craus.
- **Le Pradet :** 24 ER pour la création ou l'aménagement de cheminements doux.
- **Ollioules** : ER relatif à une voie verte. 6 OAP prévoient des liaisons douces interquartiers.
- **Saint-Mandrier-sur-mer** : Création de liaisons piétonnes dans ses OAP prévues
- **Six-Fours-les-Plages** : 16 ER pour des aménagements de cheminements doux dont un, l'ER 61, que nous en sommes en train de supprimer dans une procédure en cours car l'ouvrage a été réalisé, il portait sur la création d'un pont de franchissement de la Reppe avec aménagement d'une voie de circulation à sens unique accompagnée d'une voie verte constituée d'un cheminement piéton et cyclable. 6 OAP prévoient des liaisons douces.
- **Toulon** dispose de 2 ER pour des cheminements doux et 2 orientations d'aménagement prévoient l'amélioration ou la création de voies douces.

Observer les mutations urbaines et des opportunités foncières dans les secteurs bien desservis par les transports en commun

➢Accompagnement des différentes communes de l'agglomération ou de communes limitrophes dans l'élaboration de leur PLU (Plan Local d'Urbanisme) dans l'interface PDU-PLU (RA TPM 2016)

➢La commune de Toulon mène un suivi :

- ▪Du foncier mobilisable dans les secteurs bien desservis par les transports en communs.
- ▪Du nombre de logements construits dans les secteurs bien desservis par les TC
- ▪Du nombre d'OAP réalisées autour des PEM et pôles de correspondances

➢Un Observatoire foncier sera déployé en 2026

➢Retranscrit la stratégie foncière en filigrane à l'échelle de la Métropole et des services associés mais pas d'outil mis en place.

Anticiper la desserte des grands secteurs de projets

➢L'accessibilité multimodale est systématiquement étudiée en tant que donnée d'entrée (exemple : Aménagement du Roubaud, ...). Le développement des sites majeurs est conditionné par le SCOT à leur accessibilité multimodale. Autre exemple : La plupart des sites de projets de logements en cours de développement sont couverts par des OAP ou projet d'OAP orientant les grands principes d'accessibilité viaire ; au stade du plan masse, il s'agira systématiquement de prévoir une desserte tout mode.

D3 32 48/55 JCD

2015 - 2025

ETAT DU PARC DE VEHICULES – RESEAU MISTRAL

MOTORISATION	EFFECTIF EN 2015	PART DU PARC EN 2015	EFFECTIF EN 2025	PART DU PARC EN 2025
THERMIQUE	272	92,5%	208	60%
HYBRIDE	22	7,5%	76	22%
GAZ NATUREL	0	0%	54	16%
ELECTRIQUE	0	0%	6	2%
TOTAL	294	100%	344	100%

128 BORNES IRVE
256 POINTS DE RECHARGE

1 Ligne de covoiturage Cuers-Toulon inaugurée en 2025

1 MAISON DE LA MOBILITÉ INAUGURÉE EN 2019
42 000 PERSONNES ACCUEILLIES EN 2024
PLUS DE **30** ACTIONS MENÉES ANNUELLEMENT SUR LE TERRITOIRE

1 CLUB MOBILITÉ EMPLOYEUR CRÉÉ EN 2024

D3 32 49/55 JCA

5. UNE MOBILITÉ REPENSÉE EN PÉRIODE ESTIVALE ET VERS LES GRANDES PORTES D'ENTRÉES MARITIMES ET AÉRIENNE



D3 32 50/55 JD

5.1 Assurer une meilleure desserte du port de Toulon-La Seyne et de l'aéroport international Toulon-Hyères

Action n°43 - Améliorer les conditions d'accès au port de Toulon-La Seyne pour les passagers des ferries et des croisières

83%

- En 2020, l'accessibilité du Terminal Toulon Côte d'Azur a été améliorée avec des travaux d'élargissement du rond point d'entrée et la mise en place d'une signalétique associée : 3 voies et 3 accès au lieu de 2 voies et 1 accès, réalisation d'un marquage au sol pour guider les passagers. La tarification du parking Port Marchand a évolué avec 15 minutes offertes pour offrir une possibilité gratuite de dépose-minute sans encombrer la chaussée. Un parking en sur-sol a été aménagé à l'arrière de la gare maritime, offrant ainsi 200 places supplémentaires.
- Sur demande de la mairie de Toulon un nouvel accès à TCA depuis l'Avenue de la République a été créé en 2023. Cet accès passant sur le Parking Port Marchand de la concession commerce de la CCI il a été nécessaire de conventionner pour compenser la perte de recette de la concession.
- En 2020, travaux CENAQ de 20,2 M€ pour l'électrification des quais du port de commerce de Toulon pour le trafic de ferries et croisières. L'objectif est d'électrifier les trois quais - Fournel, Minerve et de La Corse - du terminal Toulon Côte d'Azur afin d'améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de particules fines de 80% durant les escales de longue durée. La mise en service a été retardée (pandémie Covid, tests des navires) en février 2025.
- Le stationnement pour les croisiéristes en tête de ligne est facilité depuis 2020 à travers un partenariat avec le parking Q-Park Mayol via un tarif longue durée spécifiquement dédié à cet usage et la création d'un tarif spécifique au sein du parking Martini (La Seyne).
- Un pôle accueil a été aménagé sur les 2 terminaux pour renseigner les passagers Ferries et Croisière sur les transports disponibles (plan et fiches horaires du réseau). Tout au long de la journée un petit train permet aux croisiéristes de se rendre jusqu'aux plages du Mourillon.
- La ligne 40 a également été renforcée les jours d'escale pour que les croisiéristes puissent se rendre au téléphérique de Toulon.
- En 2016, les jours d'escale un service de location de vélos est proposé via La Bicyclette Bleue au Môle d'armement. Un service de location de trottinettes électriques/segway au Môle et à TCA sont également proposés. > Ce service a été arrêté depuis, la sécurisation de la corniche est un préalable au développement du vélo dans le secteur.
- Un plan d'actions a été élaboré dans le cadre de la démarche NECTEMUS en 2018 et 2019. Cette démarche vise à identifier les interventions infrastructurelles et les informations structurelles nécessaires à l'amélioration de la connectivité du transport de passagers pour les nœuds portuaires secondaires et tertiaires, en tenant compte de la proximité de ce trafic avec celui des marchandises.
- En 2021, rénovation la gare maritime de Toulon Centre et mise en place de bateaux-bus et bus entre La Seyne-sur-Mer, les Sablettes et Toulon à destination des croisiéristes.

Action n°44 - Améliorer la desserte de l'aéroport international Toulon-Hyères

60%

- Une solution de navette régulière entre la gare d'Hyères et l'aéroport sur un circuit réservé (ancienne voie ferrée) est actuellement à l'étude. Via une correspondance en gare d'Hyères, ce projet permettra de rendre l'aéroport facilement accessible depuis toutes les gares de la Métropole.
- L'aéroport est relié aux centres-villes de Hyères et de Toulon (gare routière) grâce aux lignes 63 et 102 du réseau Mistral. Réadaptation saisonnière des horaires de la L102 couvrant entre 90 et 100% des vols. Depuis 2016, une attention particulière a été apportée pour caler les horaires de la ligne 102 avec les horaires des vols.
- Une étude a été lancée en 2025 pour la création d'une liaison en site propre entre l'aéroport et le gare de Hyères en valorisant les emprises de l'ancienne voie ferrée.

D3 32 51/55 JCA

Action n°45 - Repenser les accès et la circulation sur la presqu'île de Giens et sur les îles d'Or

63%

- En 2016, dans le cadre de la démarche participative menée à Porquerolles, l'atelier Transport de marchandises a donné lieu à une enquête auprès des commerçants et restaurateurs pour mieux connaître leur fonctionnement et contraintes, et des scénarios d'aménagements pour le port de Porquerolles ont été élaborés. Parallèlement, le marché d'étude de déplacements pour la réalisation du Plan de Mobilité sur le Grand Site de la presqu'île de Giens a été lancé.
- En 2018, des études ont été menées pour la création d'un chemin de découverte au sein du Salin des Pesquiers.
- En 2019, une étude sur la requalification des accès à la Tour Fondue a été menée : mise en sécurité des parcours TC, VL et piétons.
- En 2020, un COPIL Aménagement du port de Porquerolles a été mis en place.
- En juillet 2021, la **Métropole TPM, la ville de Hyères et les Bateliers privés et publics ont mis en place un dispositif de régulation (« Charte des Bâteliers ») de la fréquentation estivale de l'île de Porquerolles** avec comme objectif **6 000 voyageurs par jour**. Action coordonnée des quatre autorités compétentes : AOM, autorités portuaires, le Parc national de Port-Cros, l'État et la ville d'Hyères.
- Incitation forte à utiliser le réseau de transport en commun : depuis le centre-ville de Hyères, l'offre de la **ligne 67** du réseau Mistral a ainsi vu son offre multipliée par 3 pour la saison estivale, **avec gratuité de l'accès au bus pour les titulaires d'un billet à destination de Porquerolles** depuis la Tour Fondue. Une hausse de 20% de la fréquentation de la ligne 67 a été observée par rapport à 2020 avec en moyenne 600 voyageurs/jour et 35 000 sur l'ensemble de la saison estivale, soit 10 000 voitures évitées sur la presqu'île de Giens.
- Mise en place de **2 petits trains pour desservir l'Almanarre** en 2021, avec un itinéraire bien défini, la matérialisation de 2 arrêts sur la route du sel et l'installation de supports vélos : 18 445 passagers en juillet et 20 018 en août.
- Ligne 65 créée en 2023 sur l'axe Salins-Arromanches puis Salins-Almanarre en 2024.
- Dans le cadre de l'Opération Grands Sites (OGS), les travaux d'aménagement du port de la Tour Fondue ont débuté en 2020 avec l'édification du bâtiment en bois de la capitainerie du port. En parallèle la réhabilitation de la Batterie du Pradeau par le Parc national s'est achevée en 2022 (action primée aux Victoires du Paysages 2024)
- En 2024, la **ligne 67 qui relie la presqu'ile de Giens au centre-ville d'Hyères est prolongée jusqu'à Almanarre**. Une ligne **express est proposée l'été** entre Arromanches et Tour fondue. Ces efforts permettent le **doublement de la desserte de Giens**, tout en améliorant la régulation de l'accès à Porquerolles. Les horaires de la ligne express sont adaptés pour les départs et arrivées des bateaux, avec des amplitudes élargies.
- La fréquence de la ligne 68 est renforcée l'été à 45 minutes l'été, et la ligne 65 est créée dans le même temps.
- Nouvelle expérimentation estivale en 2024 et 2025 avec les lignes 38M et 65M permettant de desservir le port de Saint-Pierre.
- Nouvelle bande cyclable Route de la Madrague pour mieux desservir la commune d'Hyères.



D3 32 52/55 JCD

Action n°46 – Elaborer un plan de déplacements touristiques à l'échelle de l'agglomération

72%

- L'ensemble des principaux sites touristiques bénéficie d'une alternative à la voiture individuelle (offre de transports collectifs, aménagements cyclables…) pour y accéder, notamment depuis les portes d'entrées du territoire (Gares TGV, Port de Toulon, Aéroport de Toulon-Hyères), les grands pôles de correspondances et les parkings-relais.
 - Le titre combiné Arromanches-Tour fondue
 - Stationnement deux-roues à la Tour fondue et sur d'autres sites touristiques de la Métropole
 - Développement du réseau cyclable dans le cadre du Schéma Directeur des Aménagements Cyclables

- Des espaces d'accueil pour les autocars sont proposés : place Versin à Hyères, et à Saint-Musse au niveau de l'A57 sud.
- De nouvelles conditions d'accès aux espaces naturels et aux sites à fort enjeux touristiques (massifs forestiers, îles, presqu'île…) ont été proposées, notamment les limitations d'accès à la Presqu'il de Giens.







D3 32 53/55 JCD

Les chiffres clés – Mobilité et tourisme

2025

1 RÉGULATION DE FLUX À 6 000 PERSONNES SUR L'ÎLE DE PORQUEROLLES DEPUIS 2021

1 AÉROPORT INTERNATIONAL
7 DESTINATIONS DIRECTES
3 COMPAGNIES AÉRIENNES

500 000 PASSAGERS



AÉROPORT

1 Opération Grand Site (OGS) sur Giens



CROISIÈRES

1 TÊTE DE LIGNE
2 PORTS (TOULON ET LA SEYNE)
100 ESCALES PROGRAMMÉES EN 2025



FERRIES

1ER PORT DE DESSERTE VERS LA CORSE
PLUS DE 1,8 MILLIONS DE PASSAGERS TRANSPORTÉS PAR AN

D3 32 54/55 JCA

PDU 2015-2025

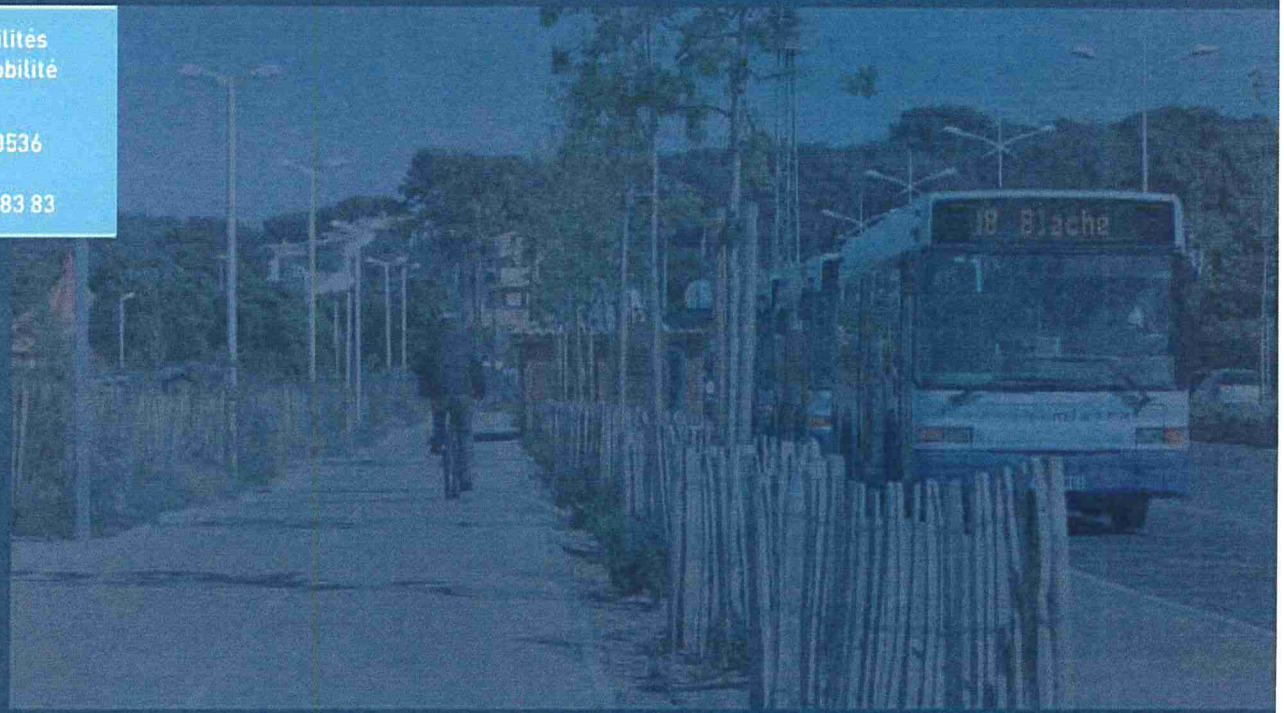
PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS

Toulon Provence Méditerranée

Ensemble, vers une nouvelle mobilité

DGA Aménagements, Ports et Mobilités
Direction des Transports et de la Mobilité

Hôtel de la Métropole
107, boulevard Henri Fabre - CS 30536
83041 Toulon Cedex 9
Tél. : 04 94 93 83 00 - Fax : 04 94 93 83 83



D3 32 55/55 JC